

LO PUBLIAIRE

Sant Bauzelenc



Printemps 2001 N° 61

jean de la lune

Au Sommaire de ce Numéro

Editorial	2
Election municipale, vues par un nouvel arrivant....	3
Un sacré virage	4
Municipale 2001, résultats	6
Remerciement des nouvelles municipalités	7
Bienvenue aux bébés du 3ème millénaire	9
Réunion annuelle du Publiaire.....	10
Le retour à St Bauzille	12
Amis pêcheur.....	12
Bizarre, Bizarre !	12
Information juridique	13
Rengaine au néant	13
Les sorcières à l'école	14
L'odeur du bonheur.....	14
Un cévenol à son fils.....	14
1er grand jeu concours	15
Ambassadeur, forêt noire, négresco	19
Le refus	20
Entraide du Thaurac	21
Les gorges de l'Hérault sont classées, Sauf !	22
Extension de l'école du Thaurac.....	23
Nos nouveaux responsables	23
Les Conseils Municipaux	24
Communauté des communes, comptes rendus	28
Service de garde 2ème trimestre....	31
Etat civil.....	31
Voilà le printemps, la saison des barbecues	32

Illustration page de couverture
- (La grand rue) -

Reproduction interdite de tout ou partie de
texte, sans l'accord écrit de l'auteur, édité
dans le journal

"Lo Publiaire Sant Bauzelenc"

Editorial

Et voici le 61^{ème} numéro du Publiaire. Après un hiver où le gel n'a fait que quelques timides apparitions entre des pluies presque discontinues, nous voici à la saison des fleurs. Champs et jardins n'ont jamais été aussi verts, et gare aux pucerons et autres insectes destructeurs de jardin que la saison froide n'a pas suffisamment éprouvés.

Ce printemps a été marqué par les élections municipales, sans surprise à Agonés et Montoulieu, mais un peu particulières à St Bauzille. Ce numéro ne pouvait pas éviter d'en parler avec tout le sérieux que cela demande. Mais cela ne doit pas nous empêcher de rire un peu (sur un autre sujet bien sûr) avec l'article de Jeannot Bresson, ou de nous souvenir, pour les plus anciens de ce que le 8 mai veut nous rappeler avec Ruotte de Nancy. Et la vie continue pour tous. Cette fois on a repris l'enquête sur un métier traditionnel, celui de pâtissier, pour faire plaisir aux gourmands ... et à ceux qui prétendent ne pas l'être. Et on a ajouté une touche de poésie et de rêve, qui sont les gourmandises de l'esprit et du cœur. De son côté M. Boutier rappelle quelques règles pratiques à respecter et Bruno Granier nous pose la question de savoir si le fait que "nos" gorges de l'Hérault ne figurent pas dans les "sites remarquables", c'est un "oubli" regrettable ou non. A vous tous d'y répondre.

Quant aux amateur de devinettes, Thierry leur a réservé un grand jeu de quatre pages qui va bien les occuper.

Bonne lecture à tous

Jean Suzanne

Lo Publiaire Sant Bauzelenc

Journal d'information trimestriel :

Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois

(Association loi de 1901)

Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Président : Jean SUZANNE - Composition : Thierry CELIE - Rédac. : Signataires des articles
Impression : Arceaux 49, 1027 rue de la croix verte, Montpellier

Prochaine parution N° 62 Juillet 2001

Les élections municipales à Saint-Bauzille de Putois,

vues par un nouvel arrivant.

14 juillet 2000,. notre petite famille emménage à Saint-Bauzille de Putois. Nos métiers respectifs nous ont amenés dans la région, et bien qu'ayant toujours vécu dans des grandes villes (Strasbourg, Washington, Lyon), nous sommes ravis de découvrir la vie d'un petit village, une vie avec une dimension plus humaine. Je pourrais donner beaucoup d'exemples pour illustrer ce propos, mais je me limiterai aujourd'hui à un exemple récent et important dans la vie locale: les élections municipales.

Fin février 2001: les élections municipales approchent. Les premiers programmes électoraux et listes de candidats envahissent les boîtes aux lettres. Trois listes sont en présence. A ma grande surprise, il n'y a aucune mention d'appartenance politique. Il s'agit bien sûr d'un grand contraste avec ce que j'avais toujours vécu, à savoir des affrontements droite/gauche et de la politique politicienne à n'en plus finir. Deuxième nouveauté. tous les programmes portent la mention " votez liste entière". Renseignement pris, cette mention évoque le droit de panachage attribué aux électeurs des communes de moins de 3500 habitants. Jamais jusqu'à présent la possibilité de panacher les listes de candidats ne m'a été offerte.

11 mars 2001: premier tour des élections municipales. Toute la journée, il y avait une légère effervescence dans les rues du village. Ce dimanche était un peu moins calme que

d'habitude. En arrivant au bureau de vote pour accomplir mon devoir électoral, je suis surpris par les chiffres de la participation: à 17 heures, il y avait déjà plus de 70% de participation (elle sera supérieure à 80% à l'issue du vote). Quel contraste avec les chiffres auxquels j'étais habitué dans les grandes villes (40 à 50% de participation, au mieux). Cela fait plaisir à voir que les Saint-Bauzillois s'investissent dans la gestion de leur commune.

Je retourne au bureau de vote peu après la clôture du scrutin pour assister au dépouillement. Là encore, c'est une première pour moi. A Strasbourg, par exemple, les bureaux de vote ferment à 20 heures, et, grâce aux médias, on connaît le résultat pour la ville entière dans les minutes qui suivent. Il ne reste donc que peu d'intérêt pour suivre le dépouillement d'un bureau qui ne représente qu'une faible proportion des électeurs dans une ville.

En arrivant au bureau de vote, je suis surpris de trouver salle comble. Plusieurs dizaines de personnes y sont entassées, et je dois me frayer un chemin pour voir ce qui se passe.

C'est alors le début d'une longue énumération de noms sur les listes panachées, pendant que les listes entières sont triées et posées à part pour être comptées plus tard. La foule est attentive pour voir la première direction prise par les comptages. Une première tendance se dégage, apparemment confirmée par les estimations de la hauteur relative de chaque tas de listes entières. Des chiffres circulent comme une traînée de poudre à travers l'assistance. Chacun y

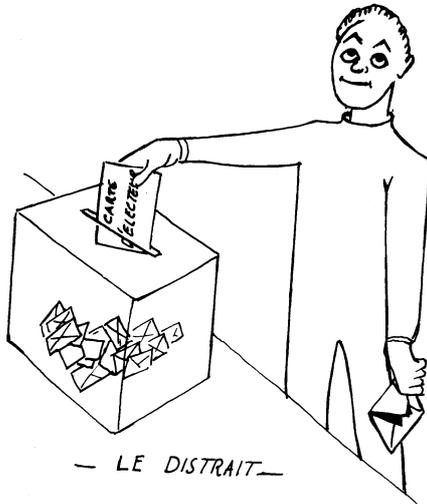
va de son calcul, de son estimation et de son commentaire. Petit à petit, c'est une foule de plus en plus indisciplinée qui produit un brouhaha incessant, et qui de temps en temps doit être rappelée à l'ordre. Le temps passe. Les noms continuent d'être égrainés les uns après les autres. La foule grossit, et il fait de plus en plus chaud.

A 21 h 30, alors que le tas de listes panachées est encore imposant, la totalité des listes entières a été classée et comptée. L'assistance peut maintenant calculer exactement le nombre de voix que chaque candidat doit obtenir au panachage pour atteindre la majorité absolue et ainsi être élu. Et au fur et à mesure que les candidats atteignent la barre fatidique, ils sont chaleureusement applaudis.

Il est maintenant 23 heures. J'estime à 250 le nombre de personnes présentes dans et devant le bureau de vote. Cinq heures après le début du dépouillement, alors que la soirée électorale s'achève à la télévision, que tous les résultats des grandes villes françaises ont été estimés, confirmés, commentés et débattus, les Saint-Bauzillois



s'apprêtent à connaître le résultat du vote de 804 électeurs. Le brouhaha qui a bercé toute la soirée s'estompe et fait place à un silence de recueillement pour la lecture des résultats: 11 candidats



d'une même liste sont élus au soir de ce premier tour, mais il en manque 4 pour que le conseil municipal soit complet. Il y aura donc un deuxième tour. Je me réjouis déjà. Quelle ambiance

18 mars 2001: second tour des élections municipales. La semaine a été calme du point de vue de la campagne électorale. Il est vrai que le suspense a été un peu tué au soir du premier tour. Malgré, tout, la participation a été massive: plus de 75% de votants. Une nouvelle fois, la foule a répondu présent pour le dépouillement, qui ne durera cette fois qu'une heure et demie. Le résultat est à peine plus serré, mais la foule est

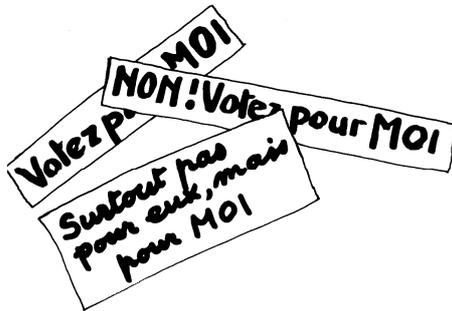
d'autant plus passionnée. Les estimations et calculs en tous genres alimentent à nouveau les conversations. Peu avant 20 heures, le résultat tombe, implacable les 4 colistiers des élus du premier tour les rejoignent au conseil municipal.

Voilà, c'est fini. Les gens rentrent chez eux. Certains vont faire la fête, d'autres pas. J'ai découvert les coulisses du scrutin municipal dans un petit village, mais j'ai surtout découvert des habitants passionnés. Il ne me reste plus qu'à souhaiter un bon travail à la nouvelle équipe en place.

Stéphane COCIANCICH

UN SACRE VIRAGE

Point de vue d'un citoyen " ordinaire " au lendemain des élections municipale de St Bauzille



Des rumeurs circulaient avant les élections. Certains indices, plus ou moins nets, faisaient prévoir des changements. Du moins certains changements. Mais à ce point ?

La première surprise, avant le vote, a été l'annonce d'une liste conduite par Rémy CARLUY qui fut pourtant adjoint au maire Francis CAMBON.

La deuxième surprise fut la présence, en bonne place, sur cette liste, de Michel ISSERT et Jean BRESSON, anciens membres de l'opposition à CAMBON... et

donc à CARLUY. La troisième surprise a été la présence, sur cette même liste, de Georges CICUT, qui fut secrétaire de mairie pendant 37 ans, partit à la retraite en 92 et qui, sans doute, est le plus expérimenté des trois en ce qui concerne les coulisses de la mairie, du moins celles du passé qui en subsistent.

Quant à la troisième liste, celle de Christian GIBELIN-BOYER, le village s'y attendait un peu, de même que celle du maire sortant, malgré quelques changements.

Et la campagne a commencé. Chacun présente candidats et programme. Rien de surprenant ni de perturbant pour personne jusque là.

Le stress a débuté avec la critique, par la liste CARLUY-ISSERT, du bilan de Francis CAMBON et la réponse de celui-ci. Puis il s'est amplifié avec la réponse à la réponse et la polémique qui s'en est

suivie dans les derniers moments et qui a eu un grand retentissement parmi les Saints-Bauzillois. Bien des sujets, mal connus par le citoyen ordinaire, ont fait surface, d'une façon trop rapide pour être reçus dans la sérénité et l'objectivité d'une information normale. Aux arguments imprimés se sont mêlés les rancœurs des uns, les reproches des autres aux uns et aux autres, opinions ou points de vue tenus jusque là dans la discrétion de l'intimité ou la prudence de l'incertitude. Mais le temps pressait. Il fallait tout faire pour conquérir la mairie pour les uns ou la conserver pour les autres. Pas le temps de faire dans la nuance. Et les élections ont eu lieu.

Au premier tour, la liste CARLUY gagne 11 sièges sur 15. Au deuxième tour, elle prend les 4 sièges restants.

Et au lieu des modifications

plus ou moins souhaitées ou prévues, on a eu un renversement complet avec son cortège d'humiliations, de déceptions, de rancœurs ou de découragements pour les uns, de surprises et d'enthousiasme personnel et collectif pour les autres.

Donc, on en est là. Il ne servirait à rien de faire le procès des uns ou des autres. Mais il faudrait tirer de cette mini-révolution, une leçon pour l'avenir. Par exemple, la base du fonctionnement de la démocratie, c'est la confiance réciproque entre mandateurs et mandataires. Les tâches du maire, des adjoints et du conseil municipal tout entier sont de plus en plus complexes, que ce soit sur le plan financier, juridique ou technique où les choses évoluent sans arrêt ce qui suppose un recyclage permanent de tous les responsables.

La préoccupation gestionnaire des élus risque à tout moment de les absorber au point de leur faire perdre le contact avec la base qui les a choisis. Ce qui s'est produit probablement à St-Bauzille, au moins pour certains. Sans parler du pouvoir que confère un mandat électoral, pouvoir qui exige beaucoup de sagesse et d'humilité pour ne pas engendrer vanité et illusion chez celui ou ceux qui en disposent. La "couleur" politique était pourtant de "gauche", c'est à dire opposée, en principe, à tout monopole de ce pouvoir par une caste, une classe sociale, une élite ou un ou des individus. Mais le Conseil Général et le Parti Socialiste, qui parrainaient la liste de Cambon et même les adhérents de la section locale de ce parti, n'ont pas su ou pu obtenir de leur (ou leurs) candidats une écoute suffisante de la base.

A cela s'ajoutaient des divergences entre les élus

eux-mêmes, divergences plus ou moins occultées par l'absence totale d'opposition officielle dans le Conseil Municipal, une solidarité parfois excessive avec leur maire ou tel ou tel adjoint et la toute puissance que la loi donne au maire, qui est un peu le Président de la République dans sa commune.

Ce qui explique peut-être en partie que le sursaut qui était sans doute devenu souhaitable, et qui aurait pu venir de l'intérieur, s'est finalement produit à l'extérieur, et a propulsé la liste de Rémy CARLUY.

Comment les membres du Conseil Municipal sortants ont-ils ressenti leur défaite ? Silence, déception pour les uns. Humiliation et amertume pour d'autres qui s'étaient engagés en toute sincérité et qui avaient vu venir la crise, ou qui n'y croyaient pas réellement. Quant à Francis CAMBON lui-même, qui avait su, par le passé, réunir autour de lui tant de sympathies, il semblait ne pas avoir prévu un retour si brutal. Comme il en a convenu au cours d'un petit entretien, jusque là, il a vécu sur un petit nuage sans s'apercevoir que ses pieds ne touchaient plus la terre. La désillusion a été très rude. Mais sa défaite et celle de son équipe n'assurent pas forcément la réussite des suivants.

Le "lien" qui les soude pour l'instant ne doit pas se limiter à la critique des erreurs passées. Encore faut-il réaliser les promesses, être efficacement à l'écoute des St Bauzillois qui ne sont pas des "bêni-oui-oui" (ils l'ont prouvé). Encore faut-il aller au-delà des tendances, personnalités et caractères si divers qu'on trouve dans les membres de l'équipe, qui font à la fois sa richesse et sa fragilité. Bien sûr toute entreprise importante



comporte des risques. Nos nouveaux conseillers le savent et sont capables de les courir et de les surmonter. Faisons leur confiance. Sans oublier que personne n'est parfait, ni infaillible. Et il est normal que les citoyens, avant comme après les élections, essaient de comprendre comment leurs élus gèrent les affaires communales, qu'ils les questionnent, leur présentent leurs suggestions ou leurs critiques de façon à les encourager à remplir leur mandat au mieux. Dans le passé, ils l'ont fait plusieurs fois et le Publiaire les a aidés en leur ouvrant ses colonnes, et chaque fois, il y a eu des répercussions. Il faudra continuer et améliorer ce qui vient d'idées, d'analyses, de propositions, dans le respect de la vérité, des personnes et de la démocratie pour le bien de tous. Et je pense traduire la pensée de beaucoup en souhaitant courage et réussite à la nouvelle municipalité pour les six ans qui viennent. Pour la suite on verra en temps voulu avec ceux qui seront présents.

Jean SUZANNE



MUNICIPALE 2001 - LES RESULTATS

● Candidat élu

Saint Bazille de Putois

1er tour le 11 mars 2001

Inscrit : 1001 Votant : 804 (80.3%) Nul : 33 (4.1%) Exprimé : 771 (77%)

Listes panachées 261 (33.9%)

Saint Bazille avance ...	Nb voix	% votants
CAMBON Francis	316	41.0%
DEFLEUR Jacques	335	43.5%
OLIVIER Gilles	316	41.0%
ROUGER Pierre	271	35.1%
ISSERT Gilbert	330	42.8%
CLAIRET Lydia	323	41.9%
REBOUL Jean	317	41.1%
ALCADE Myriam	299	38.8%
BOURGADE Amour	299	38.8%
CARIBENT Benoît	295	38.3%
CAUSSE Jules Marie	309	40.1%
CIRIBINO Nicolas	305	39.6%
DAUNIS Chrystelle	273	35.4%
JEHANNO Valérie	274	35.5%
MAURIN Marcel	310	40.2%
Listes entières	200	25.9%

Union pour Saint Bazille de Putois	Nb voix	% votants
CARLUY Rémy ●	429	55.6%
ISSERT Michel ●	448	58.1%
AFFRE Francette ●	411	53.3%
ALLE Oscar ●	413	53.6%
ALLEGRE Marie Anne ●	440	57.1%
BRESSON Jean ●	462	59.9%
CICUT Georges ●	428	55.5%
LAMOUREUX Christine	376	48.8%
MARIN Norbert	381	49.4%
MARTIAL Vorina ●	389	50.5%
MISSONNIER Roger ●	407	52.8%
OLIVIER Dominique ●	417	54.1%
REBOUL Frantz	352	45.7%
REY Benjamin ●	423	54.9%
TONADRE Marie Héléne	378	49.0%
Listes entières	294	38.1%

Saint Bazille pour tous	Nb voix	% votants
GIBELIN-BOYER Chris.	45	5.8%
GAIRAUD Jean-Noël	39	5.1%
HERNANDEZ Jean Luc	22	2.9%
LOCHE Gérard	28	3.0%
LOCHE Bernard	23	3.6%
PUECH Frédérique	25	3.2%
WATTEL Michel	22	2.9%
BASTIDE Michel	20	2.6%
VIALA Gaetan	29	3.8%
BERTY Julien	22	2.9%
HERNANDEZ Mallory	23	3.0%
Listes entières	16	2.1%

Saint Bazille de Putois

2ème tour le 18 mars 2001

Inscrit : 1001 Votant : 759 (75.8%) Nul : 18 (2.4%) Exprimé : 741 (74%)

Listes panachées 149 (20.1%)

Saint Bazille avance ...	Nb voix	% votants
ISSERT Gilbert	307	41.4%
CIRIBINO Nicolas	288	38.9%
OLIVIER Gilles	293	39.5%
CAUSSE Jules Marie	286	38.6%
Listes entières	252	34.0%

Union pour Saint Bazille de Putois	Nb voix	% votants
LAMOUREUX Christine ●	394	53.2%
TONADRE Marie Héléne ●	402	54.3%
MARIN Norbert ●	398	53.7%
REBOUL Frantz ●	341	46.0%
Listes entières	322	43.5%

Saint Bazille pour tous	Nb voix	% votants
GIBELIN-BOYER Chris.	41	5.5%
GAIRAUD Jean-Noël	41	5.5%
VIALA Gaetan	24	3.2%
HERNANDEZ Jean Luc	25	3.4%
Listes entières	20	2.7%

Agonès

1er tour le 11 mars 2001

Inscrit : 151

Votant : 129
(85.4%)

Nul : 3 (2%)

Exprimé : 126
(83.4%)

Listes panachées :
NC

	Nb voix	% votants
CAUSSE Jean ●	83	65.9%
MARTIAL Michel ●	88	69.8%
BERTRAND André ●	73	57.9%
BOURGET Emile ●	93	73.8%
CAIZERGUES M. José ●	100	79.4%
ESPARCEL M. Chantal ●	111	88.1%
GRANIER Suzanne ●	94	74.6%
LAMOUREUX Philippe ●	106	84.1%
PETRIS Etienne ●	81	64.3%
POISSON Huguette ●	91	72.2%
TRICOU Patrick ●	108	85.7%
Listes entières	NC	

Montoulieu

1er tour le 11 mars 2001

Inscrit : 127

Votant : 106
(83.5%)

Nul : 1 (-1%)

Exprimé : 105
(82.7%)

Listes panachées :
29
(27.6%)

	Nb voix	% votants
APARISI Hubert	84	80.0%
CAZALET Eric ●	100	95.2%
CHAFFIOL Guilhem ●	101	96.2%
CLAUDE Gérard ●	92	87.6%
CAULET ANTHAMATTEN ●	91	86.7%
CORVEZ Michel ●	92	87.6%
LEBON Cédric ●	100	95.2%
LEONARD Anne Marie ●	99	94.3%
PONS Nicolas ●	103	98.1%
SEBASTIA Marjorie ●	93	88.6%
THARAUD Laurence ●	91	86.7%
Listes entières	76	72.4%

MISE EN PLACE DES CONSEILS MUNICIPAUX

St Bazille de putois

Vendredi 23 mars 2001

Allocution du Doyen

St Bazilloises, St Bazillois, Chers amis,
Soyez sans crainte, mon propos sera sincère, mais bref. Pourtant, malgré mon émotion, il m'est absolument impossible de ne pas saisir, enfin, l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer librement dans cette maison, dite commune, et ce, en ma qualité de DOYEN de cette assemblée. Cela me fait tout drôle car, lorsque j'ai débuté dans la fonction municipale, j'étais très certainement un des plus jeunes Secrétaires de Mairie de France. Hélas, le temps a passé très vite ...

C'est donc le 1^{er} avril 1954 que le Maire de l'époque, M. René CAIZERGUES me proposa l'emploi de secrétaire de Mairie (je n'avais que 22 ans). J'ai accepté d'autant plus vite qu'il n'y avait pas que l'air qu'avaient respiré mes ancêtres qui me disait de revenir au village où ma mère était née ... Je me suis donc marié quelques mois plus tard avec une jeune fille du pays, ce qui a définitivement scellé des liens durables avec notre charmante région.

Pendant 37 ans et demis, j'ai servi, de mon mieux, tous les St Bazillois, sans exception. Des Maires, j'en ai eu cinq.

- M. René CAIZERGUES : de 1954 à 1965
(Maire depuis 1945)

- M. André CHALIER : de 1965 à 1980

- M. Jean PAPIN : de 1980 à 1981

- M. Francis CAMBON : de 1981 à 1983

- M. Jean François ISSERT : de 1983 à 1989

- M. Francis CAMBON : de 1989 au 30 juin 1991,

date à laquelle j'ai cru souhaitable de partir à la retraite. (Juste en face la Mairie ; était-ce une prémonition ?)

Quant au sixième Maire qui va être désigné, j'ose espérer qu'il ne sera pas le dernier de mon passage sur cette terre !

Après dix ans de recul et de repos, j'ai donc décidé de reprendre de l'activité, mais de l'autre côté de la barrière ... et c'est arrivé grâce à de très nombreux St Bazillois et St Bazilloises qui se sont souvenus de moi et m'ont, à nouveau, accordé leur confiance. Je me ferai un plaisir et un devoir d'être encore et toujours à leur service pendant six ans de plus, si le bon Dieu me prête vie ...

Encore un grand merci à vous tous.

Travaillons ensemble pour réaliser "l'Union pour St Bazille de Putois" ... et pour avancer.

Nous allons procéder, maintenant, à l'élection de notre Maire.

George CICUT

Allocution du Maire

Monsieur le Conseiller Général
Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie
Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers
Mesdames et messieurs les Présidents d'association
Saint Bazilloises, Saint Bazillois Chers Amis

Je ne vous cache pas que c'est avec un plaisir immense que je m'adresse à vous aujourd'hui et je ne serai pas très original car je vais commencer par des remerciements.

Je tiens à remercier tous mes colistiers Marcel Rouvière qui a participé au comité de rédaction, Gilles Benezech (que l'on a surnommé le Directeur de Campagne) pour leur aide et leur bonne humeur pendant cette

campagne, ainsi que les personnes qui nous ont soutenues moralement et Financièrement, Je remercie Marie France et Henriette qui nous ont accueillis lors de nos réunions hebdomadaires.

Je remercie Michel qui a accepté de faire une liste d'union pour travailler pour notre village, beaucoup de personnes attendent de voir tomber " le duo", nous ne leur donnerons pas ce plaisir.

Je terminerai cette énumération en remerciant tout particulièrement Oscar qui depuis plus d'un an m'a " harcelé " pour que nous fassions cette liste.

Vous nous avez choisis pour diriger la Municipalité pendant les six prochaines années, nous essaierons de nous montrer dignes de votre confiance, et nous y

parviendrons car vous avez élu une équipe qui a prouvé, pendant toute cette campagne électorale qu'elle était soudée, et elle le restera pendant tout son mandat.

Nous voulons que notre commune récupère le retard pris dans certains secteurs, qu'elle redevienne un moteur pour les activités du canton, et la seule façon d'être suivi, c'est " d'avancer " plus vite que les autres.....

Nous allons nous y employer.

Dans toutes les élections il y a des perdants, mais le plus important c'est que dans 6 ans St Bauzille de Putois soit GAGNANT.

Mesdames et messieurs je ne vais pas vous abreuer de paroles plus longtemps .
Nous vous invitons à boire le verre de l'amitié,

Rémy CARLUY

Allocution du 1er Adjoint

Puisque l'occasion m'en est donnée, je tiens tout d'abord à être le premier à féliciter Rémy CARLUY pour son élection.

Je lui confirme qu'il a autour de lui, une équipe unie et motivée qui veut travailler dans la concertation et la transparence.

J'aimerais également remercier sincèrement Monsieur Jacques DEFLEUR pour le sens civique dont il a fait preuve tout au long de la semaine en continuant à donner de son temps pour nous expliquer et nous transmettre les dossiers en cours même si les premières surprises apparaissent.

Enfin, et surtout, un grand merci à vous qui nous avez manifesté votre totale confiance en nous élisant tous les quinze.

Nous sommes tous élus mais à partir de ce jour, nous sommes au **SERVICE DE TOUS.**

Nous allons dès demain nous mettre à la tâche, chacun avec ses compétences et ses particularités, pour un seul but : **SERVIR SAINT BAUZILLE**

Nous savons que pour cela nous allons devoir nous appuyer sur toute l'équipe d'employés municipaux ; la secrétaire de Mairie, Madame VALLECILLO ; l'équipe technique, bien encadrée par Monsieur Rémy MARTIAL, le personnel d'accueil, de secrétariat et de l'entretien et bien sûr, le gardien de police municipal, Monsieur Yves THEROND.

Mais avant de commencer le travail, nous vous invitons tous à l'apéritif de l'amitié.

Michel ISSERT

Agonès

Remerciement du nouveau conseil municipal

Le 11 mars vous avez élu, au premier tour, et avec une large majorité de 74 %, la liste présentée par Jean CAUSSE, maire sortant.

Tous les conseillers vous remercient de la confiance que vous leur avez accordée et feront en sorte de la mériter durant les 6 années du mandat à venir.

Vous avez également, par vos votes, marqué une volonté de changement dans la conduite des affaires communales en donnant une large majorité de voix à la plupart des nouveaux élus ; votre message a été compris et tous les conseillers s'efforceront de répondre à votre attente.

Le 16 mars le nouveau conseil s'est réuni pour ce qu'il est convenu d'appeler les élections du troisième tour :

Jean CAUSSE est reconduit comme maire
Michel MARTIAL, André BERTRAND, Etienne

PETRIS sont élus aux postes d'adjoints.

Ont été nommés comme délégués à l'intercommunalité

Communauté des Communes J. CAUSSE, titulaire

E. PETRIS, suppléant

Syndicat Mixte Ganges-Le Vigan : E. BOURGET, titulaire

M. Ch. ESPARCEL, suppléante

Le maire et les adjoints vous recevront, sur rendez-vous, à la permanence de la mairie, les mardi et jeudi de 15 h à 18 h.

Vous pourrez également exprimer vos suggestions ou doléances, soit verbalement soit par écrit à la mairie ou auprès de chaque conseiller.

Ceux-ci vous informeront régulièrement des travaux du Conseil ainsi que des décisions prises tant au Conseil qu'à l'intercommunalité.

Accentuer le lien entre les élus et nos concitoyens est l'un de nos objectifs. Notre village ne sera pas seulement une petite bourgade perdue dans la communauté des communes, mais aussi et surtout une réalité bien vivante qui se fera entendre et

s'affirmera.

Le nouveau Conseil Municipal

Remerciement du Maire

Montoulieu

Je profite de l'occasion que m'offre le "Publiaire" pour remercier les montoulibens de l'élection à une très grande majorité de l'équipe municipale que j'anime.

Certes, il n'y avait qu'une seule liste. De plus, Montoulieu comptant plus de cent habitants au dernier recensement, il fallait onze conseillers au lieu de neuf.

Je m'interroge cependant sur le peu d'enthousiasme ou le refus de certains habitants à s'engager dans la vie municipale.

Est-ce par peur du suffrage? Par crainte de la tâche à accomplir? Par refus de consacrer du temps à son village? Ou alors, il est tout simplement plus facile de critiquer que d'agir!...

A chacun de trouver ses réponses.

Mais cette interrogation me pousse à avoir du respect pour ces "courageux" qui dans nos villages, sont candidats.

Que ces personnes soient élues, battues ou minoritaires, elles souhaitent être actives et dévouées.

Quelles que soient leur confession ou leurs qualités, elles oeuvrent pour ce qu'elles pensent être le meilleur et n'hésitent pas à se

présenter de façon démocratique devant les électeurs.

Faisons confiance à ces derniers, ils tranchent!

Mais pour que nos petites communes existent encore demain et pour que ce choix existe toujours, il faut des volontaires pour participer au devenir de nos bourgades.

Je voudrais enfin remercier Madame Lise Marie RAMBIER et Madame Brigitte BONNEMER pour le mandat qu'elles viennent d'accomplir. De grands remerciements à Monsieur Christian BUSSAT pour ses deux mandats d'adjoint. Pendant douze années, Christian a fourni un travail constant aux finances, pour le classement du Château, etc... Au niveau intercommunal, il a assuré pendant deux années la présidence du S.I.V.U et a surveillé de très près l'évolution du stockage des ordures ménagères. Christian a pleinement assuré sa fonction. D'autres prennent la suite. Le nom de notre liste "AVEC ET POUR MONTOULIEU" montre cette volonté.

Le Maire G. CHAFIOL

Ganges

Bienvenue aux bébés du 3^{ème} millénaire

Afin de permettre aux futures mamans cévenoles d'accoucher dans les meilleures conditions, la polyclinique Saint Louis de Ganges rejoint le réseau "Maternet". Il permet à l'établissement d'être relié au CHU de Nîmes et à celui de Montpellier par le système "Périnat". La future maman est suivie sur ce réseau sécurisé, né des nouvelles technologies de communication. Les dossiers sont étudiés par les différents praticiens reliés à "Maternet", afin d'améliorer la qualité et la

sécurité de prise en charge des accouchées. Au terme de sa grossesse, la patiente est orientée vers l'établissement le mieux adapté. Les maternités sont classées selon 3 niveaux: celles appartenant au niveau I prennent en charge les grossesses et les accouchements simples; celles en niveau II accueillent les grossesses à risques et multiples; et celles de niveau III prennent en charge les grossesses à risques et les accouchements prématurés. La polyclinique Saint Louis a

été classée par l'Agence régionale d'hospitalisation maternité de niveau I, 93 % des accouchements normaux ont lieu dans des maternités de niveau I, où la sécurité et la qualité des soins sont reconnues. Les CHU de Nîmes et de Montpellier sont des maternités de niveau III.

Polyclinique Saint Louis
Place Joseph
Boudouresques
34190 GANGES
Michelle BRUN Extrait de revue

Réunion annuelle du Publiaire

Voici le petit discours que notre Président a prononcé le 3 mars à la salle polyvalente :

A l'occasion de notre " pot de l'amitié " du nouveau millénaire, j'ai eu envie de jeter un coup d'œil sur le chemin parcouru par le Publiaire depuis sa naissance en octobre 1985. J'ai donc pris la collection des 60 numéros. Et là, j'ai eu bien des surprises. Surprises en ce sens que j'avais oublié beaucoup de choses et que je les ai redécouvertes avec un peu de nostalgie et beaucoup de plaisir et d'espoir que j'aimerais partager avec vous.

Le 1er numéro est donc paru en octobre 1985.

Photocopie à la main, exemplaire par exemplaire. Tapé à la machine par Madame Salvi et distribué ensuite dans toutes les boîtes aux lettres de St Bauzille.

Pourquoi " Lo Publiaire " ?

Parce que, dans le temps, les nouvelles du village étaient diffusées par le garde champêtre qui allait, de rue en rue, avec son tambour, et les annonçait d'une voix sonore pour que tout le monde entende bien, en français ou en patois, après avoir lancé le fameux " avis à la population ". On l'appelait " Lo Publiaire ". Et le maire d'alors, un ami, **Jean-François ISSERT**, m'a demandé en quelque sorte, de le remplacer, avec une équipe de gens qui connaissaient bien St Bauzille, ce qui n'était pas mon cas, bien sûr.

Et le premier article était de Jean-François sur le tourisme local, le 2e, de madame LACAN, alors directrice de l'école publique, sur la rentrée scolaire, etc. avec déjà un compte rendu du conseil municipal et l'état civil.

L'équipe comprenait 12

personnes :

Jacques BORIE - Michèle BRUN - Georges COMBET - Alain ISSERT - Jean-François ISSERT - Lucette ISSERT - Bernard IZARD - Norbert JULIEN - Eliane LACAN - Aimé PERRIER - Simone SALVI - Jean SUZANNE

par la suite, cette équipe s'est agrandie ou renouvelée. On y a vu Maryse MILLET, Josette THERON, Robert DESTANQUES, André CHALIER, Pierre AUBIN, Patrick DOL, Jacques DEFLEUR, etc. la liste n'est pas exhaustive et je demande pardon à ceux que j'aurais pu oublier.

Certains n'ont fait que passer. D'autres sont restés plus longtemps, comme madame BRUN ou moi-même qui y sont toujours et depuis le début.

Février 1988 fut marqué par le décès de notre grand ami Georges COMBET que nous regrettons toujours.

Au fil du temps, le contenu du Publiaire s'est étoffé peu à peu. Il est passé de 10 pages à 20 ou 24 ou plus parfois, avec des articles très variés signés de beaucoup de personnes du village, que je ne vous énumérerai pas, par crainte d'en oublier.

Quelques sujets au hasard :

- St Bauzille au début du siècle
- Les anciens combattants
- Des conseils sur la santé
- Le cinéma de St Bauzille du foyer rural
- Le cours de danse
- Le voyage du troisième âge
- L'école de théâtre du foyer rural
- Le pèlerinage du Suc
- Des recettes de cuisine
- Les activités sportives
- La chasse ou la pêche

- L'écologie locale
- Les motos rétros
- La guerre de 39-45
- La grotte des Demoiselles
- La cave coopérative
- La nature, la faune, la flore de notre région

Mais aussi :

- Les métiers à St Bau
 - Les orpailleurs, le boulanger, le boucher
 - Le carnaval
 - La fête du 15 août
 - Les foulées du Thaurac
- Ou des petites histoires :
- Des contes, des poèmes
 - Des mots croisés
 - Des commentaires sur des livres
 - Des conseils juridiques
- Etc.

Certes, le choix des articles et leur contenu a parfois posé des **problèmes à l'équipe**. On a eu des avis contradictoires, des critiques ou des amorces de polémiques.

Quelques exemples :

- L'article intitulé " Les Guetteurs "
 - L'enrochement des berges
 - Les travaux sur le plan d'eau
 - Le traitement des ordures, le Triadou
 - La chasse
 - La sécurité sur le Chemin Neuf
- Etc.

Chaque fois, il a fallu peser le pour et le contre, prévoir les réactions des lecteurs, **essayer de ne pas envenimer des désaccords, tout en laissant au maximum chacun libre** de s'exprimer et trouver une issue à des situations parfois bien embarrassantes.

L'équipe du Publiaire a, chaque fois, essayé de faire au mieux. Sans doute a-t-elle fait, ici ou là, une erreur.

Personne n'est parfait. Mais chaque fois, elle en a tiré une leçon.

C'est difficile. Et, plusieurs fois, le Publiairé a failli mettre la clé sous la porte. Mais, jusqu'à aujourd'hui, on s'en est sorti. Et j'espère que ça durera encore longtemps.

Limité, à l'origine à la seule commune de St Bauzille, il s'est, il n'y a pas très longtemps, élargi à Agonés et Montoulieu, avec la participation, au niveau rédactionnel et gestionnel, de plusieurs citoyens de ces deux communes.

Et c'est tout naturellement que je me dois de vous présenter les participants à l'équipe gestionnaire actuelle, par ordre alphabétique car il n'y a pas de hiérarchie parmi nous.

Voici l'équipe :

Jeanot BRESSON, familier de la gestion de diverses associations, dont l'Office du Tourisme et, par le passé le Comité des fêtes.

Madame Michèle BRUN, qui est présente dans l'équipe du Publiairé depuis son origine et nous donne bien des conseils utiles pour notre santé.

Thierry CELIE, responsable de la composition du Publiairé et trésorier de l'association, initiateur aussi du projet en cours pour la réalisation d'un livre sur le passé de St Bauzille, projet qui nous a déjà valu de très nombreux témoignages, ainsi qu'un concours de devinettes actuellement en préparation portant sur des objets, outils, ustensiles ou des réalités locales.

Jacques DEFLEUR, notre spécialiste, entre autres, de divers circuits pédestres de notre environnement, de plusieurs articles sur les métiers ou de rencontres amicales de chasseurs ou autres.

Daniel GIRARD, qui connaît si bien St Bauzille et son passé. Il gère la distribution des convocations et des journaux chez les

commerçants de St Bauzille et bien souvent rafraîchit la mémoire des plus anciens.

Bruno GRANIER, secrétaire de l'association et notre spécialiste de la géologie, la paléontologie, la faune et la flore locales, avec ses articles dignes de publications beaucoup plus importantes et sérieuses que notre modeste Publiairé.

Mesdames Brigitte LEBON et Anne-Marie LEONNARD, citoyennes pleines de vie, de poésie et de projets pour la commune de Montoulieu.

Madame Huguette SUZANNE, mon épouse, qui aide notre trésorier pour la collecte des dons, la tenue des comptes et qui se fait un plaisir, à chaque pot, de nous préparer un petit apéro à sa façon. Et aussi... qui supporte son cher mari quand il a tendance à un peu trop s'impliquer dans le Publiairé.

Jean SUZANNE, le Président actuel (pour combien de temps encore ?) qui aurait bien besoin d'un successeur.

Madame THERON, notre ancienne institutrice qui connaît tant de gens parmi nous depuis leur enfance, et qui sait nous encourager à lire tel livre ou à découvrir telle particularité de l'histoire locale quelque peu oubliée.

CHRISTOPHE VIDAL, notre jeune instituteur, qui répond aux besoins de notre équipe d'une pédagogie adaptée au présent,

Et enfin,

Nouredine ZOUAOUI, éducateur à Ganges, ancien St Bauzillois, nouveau résident à Agonés, souvent absent de nos réunions à cause de ses engagements professionnels, mais qui sait nous commenter les festivités locales et les activités des enfants et des jeunes avec une autorité pleine d'humour et d'efficacité.

Voilà l'équipe.

Je n'ai pas parlé du côté

financier du Publiairé. Notre trésorier l'a fait avant moi. Mais je tiens à vous remercier tous de votre aide, sans laquelle nous n'existerions pas.

Je remercie aussi la mairie de St Bauzille qui nous soutient depuis l'origine, la mairie de Montoulieu qui le fait depuis que le champ du Publiairé s'étend aux trois communes et, d'avance, la mairie d'Agonés qui a l'intention de nous faire figurer dans son prochain budget.

Et enfin, pour résumer, merci à tous :

- pour votre aide financière,
 - vos engagements qui conditionnent notre moral et l'avenir du Publiairé,
 - pour votre participation aussi,
- vous avez des choses à dire aux autres,
- pour leur faire plaisir,
- pour vous faire plaisir,
- alors n'hésitez pas, écrivez-nous, vous serez les bienvenus.
- Et maintenant, levons nos verres à la santé du Publiairé.

COMITÉ d'Administration de l'Association:
BOITE Jacques
BRUN Michèle
CORNET Genevieve
TOUET Alain
ISSERT J-François
ISSERT Sophie
JONAS Bernard
GUILLET Norbert
LACROIX Eliane
FORGIER Aline
SAUVI Simon
SUZANNE Huguette

Président de l'Association, responsable du périodique : Jean SUZANNE.

N°1 OCTOBRE 1985
Siège: 4 rue de la Robine Saint Bauzille de Palos SAINT BAUZILLE GANGES

SOMMAIRE Page:
Edition 1
Sommaire de l'édition 2
La rentrée 3
Au conseil municipal 4
Châtaut 5
Nos associations 6
Le fête...Le sport 7
Notre santé 8
M'oubliez pas 9
"Mes yeux m'a conduit..." 10

LOU PUBLIAIRÉ SAINT BAUZILENC

Bonjour

Quand faut y aller, faut y aller ! Et à SAINT-BAUZILLE, on n'est pas les derniers à se rencontrer, à s'organiser, à se réunir ensemble, à s'entraider ou à faire la fête. Entre le col de la Cardonille et les gorges de l'Hérault, entre vignes et garrigues, notre village vit, de sa vie à lui, bien à lui. Il a son passé, ses vieilles rues, ses traditions, ses lieux de rencontre, ses sports, ses bouillottes, ses chasseurs, ses associations, ses personnalités locales, ses groupes d'amis et aussi ses petits clubs, toute une structure de vie sociale inconnue du touriste et que le nouveau venu se découvre qu'au fil des ans.

SAINT-BAUZILLE a beaucoup de choses que bien d'autres lui envient. Mais il y a une chose qui lui manque : un successeur à celui qui allait de rue en rue, pour annoncer à domicile les nouvelles du village, les décrets municipaux, les inscriptions, les heures d'ouverture de la coopérative, des bureaux de la mairie, etc... La vie moderne, avec ses voitures, ses transistors, la télévision, a mis cet usage paternel au rayon des souvenirs du passé. Restent les affiches, officielles ou pas, et les insertions dans les journaux régionaux, parmi beaucoup d'autres nouvelles, plus générales. C'est bien, mais ça manque d'une certaine chaleur. Ne pourrait-on pas trouver une forme plus personnelle, plus vivante pour exprimer la vie de notre petit village ? C'est ce que se sont demandé quelques SAINT BAUZILLOIS, fondateurs de l'Association à but non lucratif (Loi 1901), intitulée : "LOU PUBLIAIRÉ SAINT BAUZILENC". Le but de cette Association : "Développer la vie de relations entre les habitants de SAINT-BAUZILLE".

Pour cela, ils publieront, de temps en temps, un petit bulletin qui portera le titre de leur Association, et dont voici le premier numéro.

Lisez-le, faites le lire autour de vous. Aidez-le par vos suggestions et, éventuellement, (car notre Association n'a pas d'autre ressource que les cotisations de ses membres) par une contribution financière à la mesure de vos moyens. Merci d'avance.

J. S.



LE RETOUR A SAINT BAUZILE

22 février 2001

Chers amis du Publiàiré,

C'est un couple heureux qui désire vous entretenir de son bonheur. Il y a 21 ans, arrivant de plusieurs régions de France, mais toutes dans le Nord ou l'Est de notre beau pays, nous voici enfin dans le Midi. Bonheur à Saint Bauzille, chemin de la Coste, entourés de voisins charmants pendant 10 ans, un bonheur parfait ! L'âge aidant, mon mari, 83 ans maintenant, décide de ne plus entretenir de jardin. Alors que faire ? Vendre notre jolie villa et partir à Ganges en appartement ! Là que des amis également. Mais Saint Bauzille nous manquant, tous les samedis en 11 ans, nos courses chez nos commerçants habituels, tous devenus en 10 ans amis. Mais nous voilà fatigués de monter 3 étages à Ganges. Décision rapide... retour à Saint Bauzille et pour réussir, mettre tout le monde au courant, surtout nos commerçants. Miracle, en 3 semaines rencontre avec monsieur Tricou et nous louons sa villa. Comment vous expliquer notre bonheur du retour au bercail ? Et maintenant nous sommes certains de finir notre vie dans ce magnifique village où nous sommes entourés d'amis. Pendant 11 ans à Ganges nous avons lu " Lo Publiàiré " envoyé par Monsieur Suzanne.

Très attachés à St Bauzille nous désirons faire partager à tous notre bonheur Sincères amitiés à partager entre vous tous, nos amis et beaucoup de bonheur dans la vie de chacun.

Nos remerciements pour votre profonde sympathie que nous vous rendons par ce bavardage.

M. & Mme MINET

Amis pêcheurs,

Compte rendu de l'assemblée générale des fins pêcheur du 20/01/2001

Au 01/01/2000 il y avait en caisse 11659.80Frs.

La vente des permis et les subventions ont amenées 4660Frs soit un total de 16319.80Frs moins :

Alevinage :4500frs

Différents frais :601.77Frs

Total :5101.77Frs

Solde au 31/12/2000 :11218.03Frs

Lors de l'AG nous avons décidé qu'il y aurait 4 alevinages pour l'année 2001.

- le :07/04/2001 : 100KG de Fario.

- le : 19/05/2001 : 100KG de Fario.

- le :07/07/2001 -. 100KG de Fario.

- le dernier comme chaque **année** le 14/08/2001 pour la fête au plan d'eau:

50Kg Arc en ciel pour les enfants de 4 à 12 ans.

50Kg Arc en ciel pour les adultes.

Sachez que nous ne percevons que 15 Frs par permis vendu alors continuez à prendre votre permis de pêche au bureau de tabac de St Bauzille afin d'aider à faire vivre cette association loi 1901.

Le président
Norbert MARIN

Bizarre, bizarre !

Le samedi 24 mars, je rencontrais, sur la route des grottes, Monsieur DUMONTIER. Dans l'après-midi, son épouse et lui-même étaient allés se promener du côté du Pont de St Etienne d'Issansac. Et là, oh surprise, dans un fossé, ils ont trouvé une pancarte écrasée, comme un symbole qu'on veut détruire. Sur les restes de la pancarte ils ont reconnu péniblement la formule que les St Bauzillois ont lu depuis quelques temps sur le chemin neuf, logo qui semblait définir l'ambiance de notre village : " St Bauzille de Putois, la douceur de vivre " .

Est-ce que ceux qui l'ont arrachée pensaient que cette définition n'était plus méritée ? Ou s'agit-il d'une déprédation " ordinaire " opérée par un destructeur en manque de personnalité ?

On ne connaîtra sans doute jamais le nom du héros qui l'a commise, ni ses mobiles véritables. A moins que... Qui sait ?

Mais il faut impérativement, que " la douceur de vivre " reste une définition vraie de l'ambiance de notre cher village. Et tant pis pour ceux qui en doutent.

Jean SUZANNE

ON VOUS DOIT DE L'ARGENT ? ET L'ON NE VOUS REMBOURSE PAS !

Vous avez fait "confiance", à un client ou tout simplement à quelqu'un de vos relations, et vous avez laissé courir une dette au delà de ce que prévoyait sa date d'échéance ?

Vous voulez "rentrer dans votre argent" malgré vos demandes restées sans réponse ... voici comment procéder.

Il faut tout d'abord posséder la preuve de ce qui vous est redevable (reconnaissance de dette ou facture impayée). Après réclamations et une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec A.R. laissée sans réponse, il vous suffit de vous présenter au greffe du Tribunal d'Instance (T.I.) et de remplir un formulaire d'injonction de payer. Si la demande paraît justifiée au juge, celui-ci rendra une ordonnance d'injonction de payer, qui devra être signifiée par voie d'huissier à votre débiteur. A partir du moment où il reçoit la notification de la dite ordonnance, le débiteur a un délai d'un mois pour former opposition. Si dans ce délai il forme opposition vous serez convoqué devant ce même Tribunal d'Instance avec votre adversaire.

A ce Tribunal, la procédure est orale et contradictoire ; les parties doivent se présenter à l'Audience, ou être représentées soit par un avocat ou un membre de la famille (*muni de pièces justificatives*), même si elles ont déjà déposé leurs documents.

Il est néanmoins souhaitable d'exposer, devant le Tribunal,

son point de vue et ses explications par écrit. Le défendeur comme le demandeur peuvent laisser au dit Tribunal un exemplaire de leur dossier. C'est une façon de faciliter le travail du, Juge qui prendra sa décision en ayant à sa disposition tous les éléments nécessaires pour statuer.

Par contre, si le montant de cet argent qui doit vous être remboursé est supérieur à 50.000 frs (= 7.622 euros) , il vous sera impératif de constituer un Avocat qui portera l'affaire devant le Tribunal de Grande Instance (T.G.1.) et votre présence ne sera pas obligatoire.

CONSTRUCTION D'UN MUR = VOS DROITS, VOS DEVOIRS

Chaque commune possède sa propre réglementation en matière d'urbanisme. Les distances légales de construction varient d'une localité à l'autre. Ces distances sont fixées par le plan d'occupation des sols (P O S). Si la commune n'est pas dotée d'un P O S , c'est alors le code d'urbanisme qui prévaut la fixation des distances à respecter.

Les propriétaires riverains d'une voie publique doivent construire en retrait de cette voie, de manière à ménager une distance égale à la hauteur du bâtiment projeté.

Cette distance, qualifiée de "marge de reculement", tient compte de la largeur de la voie publique et se mesure à partir du point le plus proche de l'immeuble d'en face (Art R 11 1-1 8 du code de l'urbanisme).

Par rapport aux propriétés voisines, vous pouvez

construire (avec autorisation) en limite séparative, à condition de respecter la réglementation concernant les vues. Cette construction doit être située à distance égale à la moitié de sa hauteur par rapport à la propriété voisine, sans jamais se trouver à moins de 3 m (Art 11 1-19 du code de l'urbanisme).

Le droit de l'urbanisme est si touffu et complexe que les motifs d'annulation d'un permis de construire, ne serait-ce que pour la modification d'un mur, sont légion. Les juristes classent ces motifs en deux catégories: les vices de fond et les vices de forme.

RENGAINE AU NEANT

*Néant d'où je suis venue
Venue pour vivre une vie
Vie me laissant sans courage
Courage pour laisser un âge
Age où l'on peut espérer
Espérer de pouvoir rêver
Rêver d'arriver à savoir
Savoir vivre d'aucun espoir
Espoir que tout peut arriver
Arriver parfois à oublier
Oublier qu'on a atteint l'âge
L'âge de tourner la page
Page de cette jeunesse
Jeunesse sans sagesse
Sagesse de cet avenir
Avenir où l'on va vieillir
Vieillir en sachant souffrir
Souffrir sans éviter l'âge
L'âge d'avoir le courage
Courage d'aller de l'avant
Avant de trouver le néant.*

A. M. LEONARD

Les sorcières à l'école



Nous avons participé à un concours d'arts plastiques sur les sorcières. Il était organisé par la librairie Sauramps de Montpellier et l'éditeur "l'Ecole des loisirs".

63 écoles du département de l'Hérault ont participé, 20 ont été sélectionnées. Nous sommes très heureux de faire partie des 20 gagnants.

Le mercredi 28 mars, certains d'entre nous sont allés à la remise des prix à la bibliothèque centrale de Montpellier. Les écoles gagnantes étaient toutes là ! Nous étions très intimidés quand la dame a appelé "Ecole du Thaurac, classe de Mme Pellégrini" et que tout le monde a applaudi ! Mais nous étions aussi fiers d'aller récupérer notre prix : 25 albums de jolies histoires pour notre classe.

Article rédigé par :

Grande section : BENELUZ Ana, CATAGREL Mallaury, CAUSSE Mégane, CELIE Caroline, CHAFIOL Julia, CIRIBINO Lisa, FAR Mélissa, GRAS Rafaëlle, HEYD Julie, LAMOUREUX Joris, LOPEZ Mathilde, MARTIAL Dany, MARTIAL Germain, MASSOT Julie, MOREAU Rosalie, PELLEGRINI Hadrien, PONS Viviane, PUECH Chloé, ROUX Emelyne, TAXI Alexandre.

Moyenne section : ALLE Philippine, CHARLES Enze, EL JILALI Anaïs, MARION Audrey, REY Clara, SOURGNES Matéo, RICARD Manon.

L'odeur du bonheur

*L'argent n'a pas d'odeur, surtout si l'on en manque,
Pour sentir quelque chose, faut l'avoir sous le nez...*

*Il fait pas le bonheur, à part celui des banques
Qui vous traitent en ami si vous leur en donnez*

*Si vous n'en avez pas alors elles se chargent
D'alourdir un peu plus votre angoissant débit
En vous rajoutant des agios qui surchargent
Votre dette envers elles déjà bien établie...*

*Si l'odeur du bonheur n'est pas celle du fric,
Certains voudraient pourtant en humer le parfum
Même s'il doit avoir celui de l'arsenic,
Ca peut aider parfois à se sentir quelqu'un...*

A. M. LEONARD

Un cévenol à son fils

*Vois ces vagues figées en ombres grimaçantes,
Ces monts échevelés, ces herres d'épouvante ...*

A leurs fronts se lisent nos peines ;

*Vois l'homme rocailleux, bâtissant son espace,
Agrippé à ces vieux traversiers qui s'effacent ...*

Le même sang roule en tes veines ;

*Bois ce souffle d'espoir dans les senteurs amères
Quand s'élève, le soir, la chaleur de la terre ...*

Sens battre en toi notre Cévenne !

Perrault Viénès

1er GRAND JEU CONCOURS

du Publiaire

***Jeu ouvert à tous , un bulletin de participation par personne.
Cloture du jeu le vendredi 1er Juin .***

Chers lecteurs,

Le Publiaire vous propose dans ce 61^{ème} numéro de participer à son 1^{er} jeu concours. Celui-ci a pour objectif le rapprochement des individus autour d'un sujet tel que l'environnement, le travail, les coutumes, les loisirs, la connaissance du pays ...

Les questions sont diverses et touchent à tous les secteurs : gastronomie, paysage, travaux anciens, us et coutumes.

Les questions sont simples mais certaines peuvent cacher des pièges. Tout le monde peut participer, de tout âge et de toute provenance.

Pour trouver les réponses vous avez, en plus de vos connaissances personnelles, la possibilité de consulter les documents de la bibliothèque⁽¹⁾ de St Bauzille, qui possède parmi ses ouvrages une collection complète du Publiaire. Vous pouvez aussi et c'est le but du jeu, interroger vos voisins, vos amis, vous renseigner auprès des plus anciens de nos villages, à l'exception, bien sûr, des membres du bureau du Publiaire.

La notation de ce questionnaire est sur 38 points . Les lots récompenseront les gagnants, qui seront départagés en cas d'égalité par les questions subsidiaires, successivement.

1^{er} lot : un bon d'achat d'une valeur de 200F

2^{ème} lot : un bon d'achat d'une valeur de 100F

3^{ème} lot : un bon d'achat d'une valeur de 100F

4^{ème} lot : un bon d'achat d'une valeur de 100F

5^{ème} lot : un bon d'achat d'une valeur de 100F

Ces bons d'achat seront à utiliser chez un commerçant d'une de nos trois communes.

Si un commerçant, artisan ou un lecteur souhaite compléter cette liste et faire don d'un lot pour récompenser plus amplement les concurrents et allonger la liste des prix, il est invité à nous le faire savoir avant la clôture du jeu.

Notre souhait est que le plus grand nombre de personnes réalise ce jeu. Participez, même si vous n'avez pas toutes les réponses !

Les questions proposées ont toutes un lien avec notre région mais n'en sont pas spécifiques. Les objets à trouver ont ou ont eu leur utilité en fonction des saisons, des époques. Ils ont souvent été relégués au stade d'antiquités grâce ou à cause des progrès technologiques !

Si ce type de questions vous rappelle une scène de vie, un savoir faire, une anecdote vous pouvez nous communiquer vos souvenirs, vos connaissances sur papier libre afin de nous aider à compléter notre documentation sur l'histoire de St Bauzille au cours du 20ème siècle

En question subsidiaire nous vous demandons de formuler votre propre question dans le même esprit que le jeu, en rapport avec notre région (Le but étant de posséder une série de questions pour vous proposer dans quelques numéros un autre concours). Cette question sera notée en fonction de son originalité, de sa difficulté et de la connaissance qu'elle apporte.

Réalisation Thierry CELIE

⁽¹⁾ Horaire de la Bibliothèque : mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h, jeudi de 15h à 19h.

Fig 1

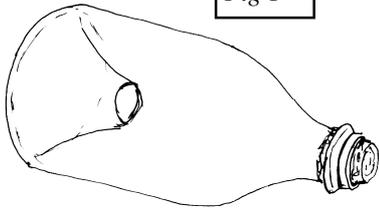


Fig 2

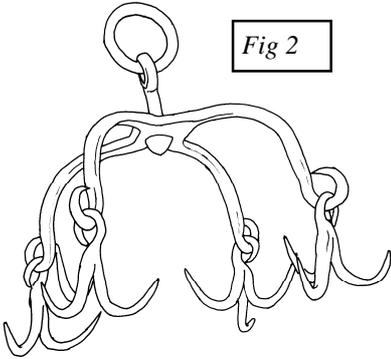


Fig. 3

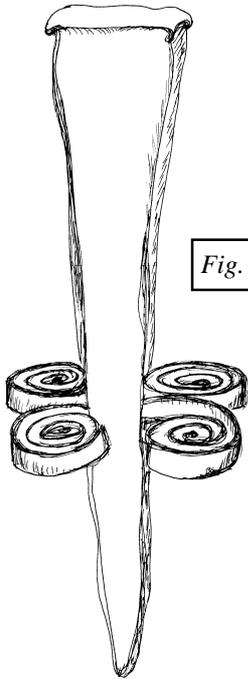
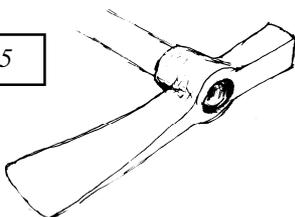


Fig 4



Fig 5



Question N°1 (1 pt): La figure 1 représente une bouteille de verre transparente fermée, mais percée à son embase.

A quoi pouvait-elle servir ?

N°2 : (fig. 2)

Quel est cet objet ? (1 pt):

A quoi servait-il ? (1 pt):

N°3 : (fig. 3) Objet en métal associé à une petite massette ; environ 30 cm de haut.

Quel est cet objet ? (1 pt):

A quoi servait-il ? (1 pt):

N°4 (1 pt): Quel est le nom français de la "Frigoule" ? :

N°5 (1 pt): Le buis est un arbuste rustique de nos garrigues et ne sert pratiquement à rien, excepté l'utilisation de son bois très dur pour la confection de petits objets. Pourtant nos anciens l'utilisaient, parfois en grande quantité; des lots de terrain très riches en buis étaient vendus. Quelle utilisation pouvaient-ils en faire ?

N°6 (1 pt): Quel service rendait le bois de micocoulier aux bergers ?

N°27 (1 pt): (fig. 4) Ceci est un galet. Il n'y a pas si longtemps, hormis la construction il avait un usage domestique individuel bien appréciable l'hiver.

Quel est il ? :

N°7 : (fig. 5) Cet outil n'est plus utilisé de nos jours. Pourtant tous les "bousquatiers" en possédaient au moins un. Il était aussi utile qu'une hache ou une serpe.

Quel est cet objet ? (1 pt):

Quelle était sa fonction ? (1 pt):

N°8: Le premier pont suspendu était en pierres, câbles et planches

a) Par qui fut-il déclaré d'utilité publique? (1 pt):

b) En quelle année fut-il ouvert à la circulation ? (1 pt):

N°9 (1 pt): L'église de St Bauzille est une construction récente; pourtant ses origines sont très anciennes. De quelle année est la version actuelle (date d'achèvement des travaux)?

N°10 (1 pt): Quelle est la date de la première édition du numéro 1 du Publiaire ?

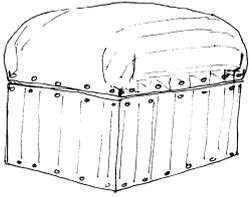


Fig 6

Fig 7

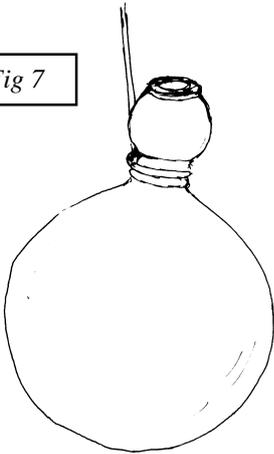
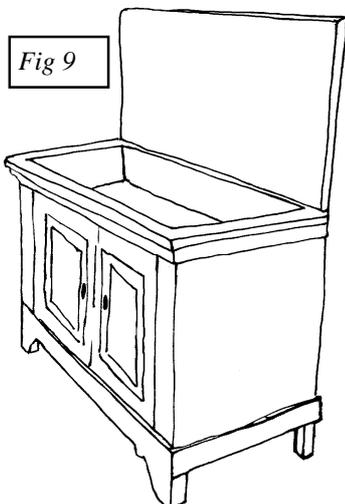


Fig 8



Fig 9



N°11 (1 pt): Avant d'être une place, la place du Christ était

N°12 (1 pt): (fig. 6) Petit coffre en bois dont le couvercle était recouvert d'un tissu matelassé.

Quel est cet objet ? :

N°13 : Il existait des mines sur le territoire de la commune de Montoulieu.

a) Quel était le minerai extrait ? (1 pt):

b) Pour quel usage ? (1 pt):

N°14 : Sur la commune d'Agonès, il existait deux paroisses, lesquelles ?

a) (1 pt):

b) (1 pt):

N°15 : (fig. 7) Sphère de verre d'environ 15 cm de diamètre.

Quel est cet objet ? (1 pt):

A quoi servait-il ? (1 pt):

N°16 (1 pt): De quelle famille seigneuriale Montoulieu puise-t-elle ses origines ? :

N°17 (1 pt): Quel est le jeu traditionnel de la région qui se pratiquait occasionnellement sur la place du Christ avant l'arrivée de la pétanque, autre que le jeu de quille ?

N°18 : (fig. 8) Objet en bois de chêne vert, en forme de gourdin dont la base est taillée dans la souche de l'arbre.

Quel est cet objet ? (1 pt):

A quoi servait-il ? (1 pt):

N°19 : Les habitants de nos trois communes se dénomment ? :

a) Agonès (1 pt):

b) Montoulieu (1 pt):

c) St Bauzille (1 pt):

N°20 (1 pt): Quel est le nom du fruit de cet arbre du sud, ayant la même forme et dimension qu'une olive mais de couleur marron orangé ? :

N°21 (1 pt): (fig. 9) Meuble rencontré dans la pièce commune des habitations, dont le dessus se retire.

Quel est ce meuble et son utilité ? :

N°22 (1 pt): Quel est la longueur du tablier qui relie les communes : Agonés et St Bauzille?:

.....

N°23 (1 pt): Qu'est ce qu'une Magnanerie ? :

.....

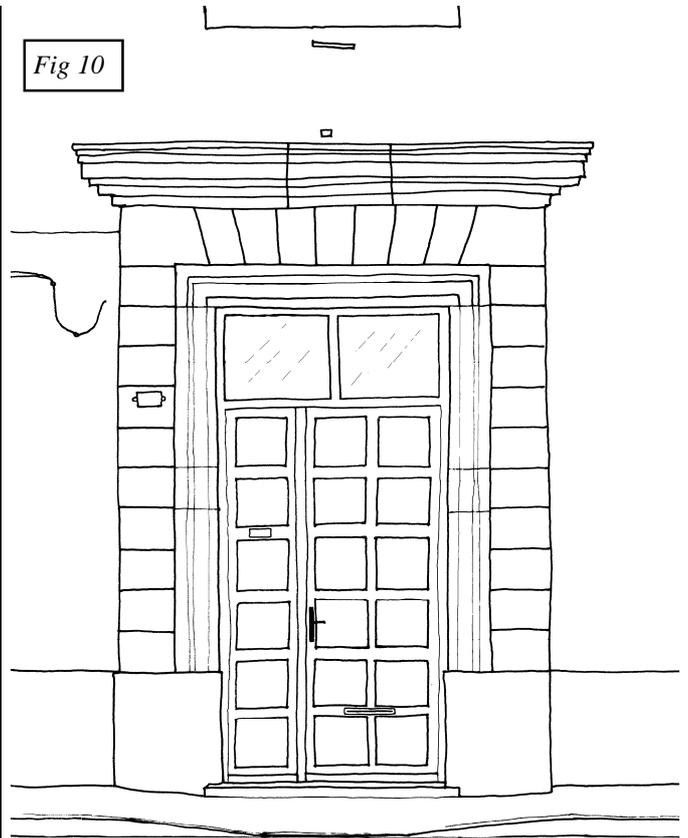
N°24 (1 pt): Qu'est ce qu'un âne en cuisine ?

.....

N°25 (3 pts): (fig. 10) Notre dessinateur perd la mémoire , il a exécuté le dessin de cet encadrement de cette porte d'entrée mais ne se rappelle plus de quel endroit il s'agit. A vous de l'aider à le retrouver pour qu'il le termine ainsi que de lui dire s'il n'a pas fait d'erreurs (Porter la correction sur le dessin lui-même et marquer l'adresse)

.....

Fig 10



Questions subsidiaires :

Question A : Pour le prochain concours du Publiaire rédigez une question qui concerne notre petite région : *joindre des documents si nécessaire (question notée sur 3 points en fonction de son originalité et de sa difficulté)*

.....

Question B : Combien de personnes vont répondre à ce concours ?

Une réponse par candidat :

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse :

.....

Détachez votre bulletin de participation du journal et envoyez le par la poste (même pour les St Bauzillois) à :
Jeu concours Lo Publiaire, rue de la Roubiade 34190 St Bauzille de Putois.
Date de clôture du jeu le vendredi 1er juin minuit cachet de la poste faisant foi
 D'autres bulletins de participation sont à votre disposition à la prise des journaux aux lieux habituels.

AMBASSADEUR - FORET NOIRE - NEGRESKO

Que pouvons-nous imaginer derrière ces quelques noms ?

Je vous ai décrit les merveilleux paysages de notre campagne, la beauté de leurs hôtes, les bons déjeuners tôt le matin, juchés sur un rocher, Saint Bauzille, notre village, à nos pieds.

Des bruits, des fumées montaient vers nous, signes évidents que des femmes et des hommes s'activaient sans relâche tout au long de la journée et même une partie de la nuit.

Pensez, par exemple, au pâtissier ?

Les gâteaux ponctuent les moments de plaisir de toute une vie, baptême, communion, mariage, anniversaire, repas de famille, repas entre amis.

Parfois, en passant devant une vitrine bien achalandée avec de multiples gâteaux, des friandises, éprouver une défaillance de gourmandise, entrer dans le magasin, rester indécis devant un tel choix, finalement en choisir un et le déguster avec délice, et au diable la ligne!, en prendre un deuxième.

Parfois en passant devant cette même devanture, comme cela, sans raison, une impulsion, avoir l'envie d'acheter des gâteaux, comme cela pour le plaisir d'éclairer d'un sourire le visage de sa compagne, de ses enfants.

Quel merveilleux métier que celui de pâtissier, ses oeuvres apportent tellement de joies et de sensations.

Comment devenir pâtissier ? Le mieux est de rencontrer Monsieur et Madame GUIDE, qui se sont installés à Saint Bauzille en 1980, prenant la place de Monsieur et Madame BOIS.

A partir de 16 ans, Maurice partageait son temps entre l'école et son travail chez un maître pâtissier à Marseille. Pendant 3 ans, il apprend à travailler la pâte, la viennoiserie, à faire des

croissants et de temps en temps des livraisons à vélo, 3 ans d'apprentissage avant d'obtenir son CAP (certificat d'aptitude professionnelle). Il faut maintenant trouver une place stable mais il lui manque l'expérience et pour l'obtenir, il ne reste à 19 ans, que les saisons en hôtellerie, généralement d'avril à septembre.

Alors commence un long périple. le METROPOLE à Monaco, où il rencontrait souvent Omar Shariff, qui visitait les cuisines car il voulait connaître ce qu'il mangeait; le CARLTON, à Cannes, souvenir de soirées pendant le festival du cinéma où il préparait des crêpes, il avait à peine le temps d'apercevoir toutes ces célébrités; le CARLINA, à Courchevel, là il côtoyait le célèbre jockey Yves Saint-Martin; il ne lui a donné aucun tuyau ; la ROTONDE à Aix-en-Provence, le GRAND HOTEL à Calvi, avec la célèbre cérémonie d'anniversaire de la Légion étrangère " CAMERONE ", quelle soirée!...

Un de ses bons souvenirs car c'était en 1972, année de son mariage, en quelque sorte son voyage de nocce; son épouse d'ailleurs



commençait à travailler avec lui.

Ils continuent leur voyage et il apprend son métier. Savoie, Haute-Savoie et en 1980 dernière étape, ils s'installent à Saint Bauzille.

En pleine possession de ses moyens, au sommet de son art, il produit ses glaces maisons, ses chocolats de Noël, de Pâques et il crée une spécialité, un gâteau à la meringue, aux amandes, avec une crème pralinée noisette qu'il baptise " Le Saint Bauzillois ".

Il faut être un peu artiste pour créer des décors, bien sûr à l'aide de moules, du chocolat et de la nougatine.

Il met le chocolat en palets à une température de 30°, il remue lentement et quand il est prêt, il tapisse l'intérieur des moules de chocolat à l'aide d'un pinceau pour une première couche, il laisse refroidir, il repasse une seconde couche ou plus, selon l'épaisseur voulue.

Vous n'avez pas encore l'eau à la bouche ?

Bon, je continue, un peu de technique, il est bien outillé, il possède un four à sole, pour le feuilletage, la pâte à choux, un four ventilé pour la viennoiserie, le laminoir, pour allonger la pâte, une

machine à chantilly, une turbine à glace, un tour réfrigéré, un marbre, à l'intérieur d'une pièce qui s'appelle le laboratoire. Curieux, je lui demandais: " quelle différence avec les gâteaux industriels ? ". Enorme, ils utilisent " le mix ", sorte de farine, il suffit d'ajouter de l'eau et vous obtenez immédiatement une pâte ou une crème avec des conservateurs et des produits industriels, c'est un gain de temps dans la préparation, mais ils nuisent beaucoup au goût, en diminuant, il est vrai le prix de revient.

Il vend aussi du pain que fabrique un artisan boulanger de Ganges, Monsieur GOMEZ, rue Biron. Par contre tous les pains spéciaux, de campagne, complet, de seigle, viennois sont fabriqués maison.

Je lui demandais si au cours de sa carrière à Saint

Bauzille, il avait rencontré des célébrités.

- Si, je ne me rappelle plus du nom de ces vedettes, au cours du tournage de ce feuilleton télévisé "La falaise aux corneilles " qui venaient au magasin.

Par contre, en ce moment, Joël Avril, de France Bleu Hérault, qui habite à Laroque, s'arrête régulièrement pour acheter des croissants, il m'a même commandé un gâteau d'anniversaire".

N'oublions pas le sourire de la pâtissière, il est temps de féliciter sa précieuse collaboratrice qui tient le magasin et sa maison.

Toujours un mot gentil, au milieu d'un magasin décoré avec soin et bon goût.

Monsieur GUIDE la remplace un peu en fin d'après-midi, je n'ose pas parler de ses horaires de peur de freiner une vocation naissante.

Allons jusqu'au bout de cette description.

Il se lève à 3h1/2 du matin et termine juste avant souper.

Mais quel merveilleux métier, à partir d'ingrédients naturels de base, les mélanger, les pétrir, les dessiner, les cuire, améliorer chaque fois la recette, le tour de main, créer, heureux du travail bien fait.

Attirer une clientèle fidèle qui sait reconnaître le bon travail artisanal, apporter un moment de joie, le dessert.

Artiste dans la présentation, professionnel dans les recettes, travailleur (il ne compte pas les heures), expérimenté (déjà 21 ans à Saint Bauzille)

Qu'ajouter à cela. Et bien : Bon Appétit! ...

Jacques DEFLEUR

Peu après la parution de ce numéro, nous fêterons le 8 mai, en souvenir de la fin de la guerre 39-40. A cette occasion, l'article suivant nous a été proposé par un rédacteur fidèle du Publiaire :



LE REFUS

Avant que la résistance ne se mette en place, il y eut des actes que je qualifierais de refus. La période de septembre 1940 à juin 1941 est mal connue. Elle n'était ni politisée, ni organisée mais fut marquée par le réflexe que chacun pouvait avoir devant la présence de l'occupant. Cette période n'a pas fait l'objet d'étude et il n'y en a pas de trace. C'est pourquoi, devant ce manquement, je pense que tous ces faits individuels dont je fus le témoin, actif ou passif, restent un témoignage de cette période.

Le docteur Martel, à l'arrivée des troupes allemandes à Paris, s'est suicidé.

Au 102 rue d'Amsterdam, à Paris, un café était tenu par

Monsieur Magny. Il refusa de servir un verre de bière à un occupant. Il le fit sortir en ces termes " Si j'ai botté le cul de ton père à Verdun, ce n'est pas pour te servir à boire ".

Le 11 novembre 1940, toute manifestation nationale était interdite. Mais nous avons vu descendre les Champs-Élysées, des jeunes femmes par groupe de trois (une robe bleue, l'autre en robe blanche et la troisième en rouge).

Quelques uns de mes amis avaient décidé de remonter les Champs-Élysées en rangs serrés formant barrage, obligeant les isolés de la Wehrmacht à leur laisser le passage.

Ce groupe était composé de garçons de 1m77 à 1m92, et d'une fille de 1m70.

Beaucoup sont maintenant disparus, mais je me souviens toujours de Claude

Lecoq, des frères Giraud, de Jacques Thébaud et de Claudine. Il y avait aussi deux autres jeunes : un joueur de volley et un autre qui était dessinateur-affichiste.

Puis vint la période la plus amusante :

Des marins de la Kriegsmarine eurent des jours de permission pour visiter Paris. Leurs bérets ne comportaient pas de pompons, mais deux rubans pendaient dans leurs dos. Ce fut l'occasion d'un concours journalier du meilleur coupeur de rubans, par le nombre mais aussi par la longueur.

Le meilleur lieu pour cette chasse était, bien sûr, le métro.

Cette belle équipe décide un jour d'octobre de faire quelques longueurs de bassin à la piscine en plein air du Racing Club de France.

Le temps était maussade, il tombait même quelques gouttes de pluie.

Personne dans le bassin. Mais 6 officiers allemands à la terrasse abritée du bar. Nous sommes passés bien sûr sans un regard devant les uniformes, et après s'être mis en tenues, rivalisons, qui du plus beau plongeon, qui de son meilleur style de brasse ou de crawl. Piqués au vif, les officiers décidèrent, malgré la pluie, de rejoindre ces petits français, qui, s'apercevant de la manœuvre quittèrent rapidement la piscine. Et les officiers se retrouvèrent seuls sous la pluie !

Tout ceci, me direz-vous, est bien puéril, mais c'est ce qui restait encore possible à la jeunesse à cette époque pour marquer son refus.

Evidemment donner de mauvais renseignements dans le métro était chose courante, et quand un occupant tendait un petit papier où on lisait " Vous n'êtes pas obligés d'indiquer la direction Porte de

Vincennes à ces c.... là ". Croyez moi il était bien servi. Le plus gratifiant était de donner un mauvais itinéraire à un convoi !

L'occupant désirant se faire bien voir, organisa des concerts dans différents kiosques à musique de la capitale. Devant le peu d'enthousiasme des parisiens, ils abandonnèrent très rapidement cette initiative.

Le pire pour nous tous, était le défilé quotidien à midi, d'un détachement militaire accompagné d'une fanfare qui partait de la place de l'Etoile, descendait les Champs-Élysées. J'ai vu un grand nombre de parisiens se détourner pour marquer leur refus et écraser quelques larmes.

Mais un jour j'ai eu vraiment peur.

Nous étions entrés dans une brasserie, moi et deux copains, et nous nous sommes assis autour d'une petite table. Très rapidement, nous n'avions même pas eu le temps de commander une consommation, que l'un des copains dit : " Nous partons! ". Devant notre étonnement, il insista: " Je pars le premier très calmement, et vous me suivez tranquillement ". A la sortie il nous annonça qu'il venait de dérober le revolver d'un officier assis devant nous. Là, nous sommes partis chacun de notre côté, au début assez lentement, puis passé le coin de la rue, de plus en plus rapidement.

Je me souviens aussi d'un jeune contrebassiste, qui, entre 22h30 et 23h30, faisait le tour des cabarets de Pigalle (le couvre-feu était à minuit). Avec la complicité des musiciens et évidemment l'accord des patrons, il venait jouer et chanter juste le refrain de " J'serai content quand tu seras mort vieille canaille ", devant un public

composé à 80% de soldats à croix gammées.

C'était cela Paris en cet hiver 1940-41.

Nous étions des jeunes de 17 à 19 ans issus de tous les milieux. Et dans tous les quartiers, il y avait des groupes qui réagissaient ainsi.

Parmi ces refus, ne jamais oublier que dès le mois de juin, sur leurs bateaux de pêche, les hommes de l'île de Sein, rejoignirent l'Angleterre et furent, eux, les premiers résistants.

Guy RUOTTE-DENANCY

ENTRAIDE DU **THAURAC**

ENTRAIDE HUMANITAIRE,
AIDE A L'ENFANCE
ABANDONNEE, MALTRAITEE

Comme chaque année, l'équipe du Thaurac vous invite très cordialement à sa

BRADERIE les **12 et 13 MAI 2001**

Le samedi 12, de 10 h. à 18 heures
Le Dimanche 13, de 14 h. à 17 heures
A la Salle Polyvalente de Saint Bazille

Nous avons été heureux de vous informer, dans le Publiaire N° 58, été 2000, De l'aide apportée à plusieurs Associations Humanitaires. Nous serions contents d'avoir votre avis sur ces choix.

Merci à tous ceux qui apporteront livres, objets, vaisselle, bibelots, vêtements, etc... aux permanences de dépôt qui se tiendront au local, 2 rue Neuve,

les Jeudis et Samedis de 10 à 12 heures

Renseignements par tel.
Chez Madame RENAUD, 04.67.73.73.43
Ou chez Madame GRANIER, 04.67.73.33.33.

LES GORGES DE L'HERAULT viennent d'être classées ... sauf ... ?



On peut lire dans le Journal Officiel du 2 Mars 2001 une annonce du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l' Environnement , ainsi libellée :

« Décrets du 22 Février 2001 portant classement de sites
NOR : ATEN0190012D
Par décret en date du 22 Février 2001, sont classés parmi les sites du département de l'Hérault les Gorges de l'Hérault sur le territoire des communes d'Aniane, Argelliers, Brissac, Causse de la Selle, Notre Dame de Londres, Puéchabon, Saint Guilhem le Désert, Saint Jean de Fos, et Saint Martin de Londres (1)

Ces quelques lignes mettent le point final à une longue instruction des services de la « DIREN » (Direction Régionale de l'Environnement), à la suite d'une demande officielle de la SPNLR (Société de la Protection de la Nature du Languedoc Roussillon). En effet, c'est dès 1984 que cette Société, par son Comité Départemental et sa Section de la Haute Vallée de l'Hérault, a agi pour proposer le classement des

Gorges de l'Hérault d'Aniane à Ganges. Dès le 4 Février 1990, le Professeur Jean-Antoine RIOUX, Président de la SPNLR, demandait officiellement au Préfet de l'Hérault le classement au titre des sites remarquables, des Gorges de l'Hérault, soutenu par l'Association « Les-Amis-de-Saint-Guilhem-Le-Désert ».

En Septembre 1995, puis en 1997, avait lieu l'enquête publique concernant ce dossier. De nombreuses Associations, de nombreux particuliers propriétaires intervenaient alors et témoignaient de leur intérêt et de leur attachement au Site. Les Maires et Conseillers Municipaux des Communes d' Aniane, Argelliers, Brissac, Notre Dame de Londres, Puéchabon, Saint Guilhem le Désert, Saint Jean de Fos, et Saint Martin de Londres ont voté alors favorablement pour ce projet, ce qui a conduit à la conclusion actuelle. Le Site classé s'étend sur 8200 hectares. Il intéresse 9 communes, celles qui sont citées ci-dessus dans le Journal Officiel.

La « frontière nord » du Site s'arrête au sud des limites communales de Saint Bauzille de Putois : longeant à la hauteur des PLANOLS la colline de la FOURNAQUE, sur son côté ouest, elle suit ensuite la rive droite de l'Hérault jusqu'au dessus d'Anglas, où, juste avant le calvaire du bord de la route D. 108, elle oblique plein sud, vers les BAUTES. De là, cette limite monte à travers bois vers le sud-est pour atteindre la « draille », et piquer encore plein sud à partir de là. Les Mas situés à l'ouest de cette draille sont ainsi compris dans le site classé.

On constate avec un certain étonnement, pour le moins, que le défilé du fleuve entre Saint Bauzille et Ganges n'est pas concerné par ce classement, malgré sa beauté si sauvage, la splendeur de ses falaises calcaires, les particularités de sa géologie avec ses plissements

évidents, toute la richesse de son histoire, depuis la Grotte des Lauriers, la seule – pour le moment – à contenir des gravures rupestres, jusqu'à celles qui ont abrité les tribus néolithiques, ou, plus près de nous, les « camisards ». C'est là aussi le berceau de la « Férule » , son lieu d'élection cité dans les livres de botanique comme son territoire français de référence. C'est aussi le refuge de nombreux rapaces. Ses particularités souterraines sont connues du monde entier à travers la renommée de la Grotte des Demoiselles ; mais d'autres le sont moins, comme le parcours souterrain du Rieutord de Sumène, qui ressort aux « milles sources ». Tout cela évidemment aurait pu concourir efficacement à étendre les limites du nouveau Site jusque vers Laroque et Ganges !

Doit-on craindre au niveau des propriétés privées ou communales un effet pervers de ce classement, comme une restriction du droit de chacun de disposer de son Bien ? Ou ne faut-il pas plutôt se réjouir de voir reconnaître à leur juste valeur les merveilles naturelles qui nous entourent et supposer que cette reconnaissance s'accompagnera d'une protection efficace et puissante face aux projets mercantiles dévastant la nature pour en tirer le plus d'argent – d'Euros, pour être à la mode – possible.

C'est donc un événement important pour l'arrière pays que ce classement tout récent, et « Lo Publiaire » a tenu à le souligner... Les avis de chacun à ce sujet, notamment vis-à-vis de l'intégration possible de Saint Bauzille dans une extension future de ce Site, seraient intéressants à connaître et Lo Publiaire s'en ferait volontiers l'écho, dans un sens ou dans l'autre.

Bruno Granier,
membre de la Société Protection de
la Nature Languedoc Roussillon
(SPNLR)

(1) Le texte intégral de ce décret et les plans annexés pourront être consultés à la Préfecture de l'Hérault et aux Mairies d'Aniane, Argelliers, Brissac, Causse de la Selle, Notre Dame de Londres, Puéchabon, Saint Guilhem le Désert, Saint Jean de Fos, et Saint Martin de Londres . »

Extension de l'école du Thaurac

Le 31 janvier 2001, eu lieu la pose de la première pierre de l'extension de l'école du Thaurac. Voici l'allocution de M. Jacques Rigaud, président de la Communauté des Communes des Cévennes Gangoise lors de cette cérémonie

Mesdames et Messieurs,
Je suis particulièrement heureux de pouvoir procéder aujourd'hui avec vous à la pose de la première pierre de l'extension de l'école du Thaurac, ici à St Bauzille de Putois.

D'abord parce qu'il s'agit de l'extension d'une école et que pour un élu c'est toujours un moment important que le lancement de tels travaux. C'est important parce que nous désirons tous ardemment que nos enfants et petits enfants bénéficient des meilleures conditions possibles pour se former, étudier et pouvoir se développer harmonieusement. C'est important aussi parce que cette réalisation était particulièrement attendue par l'ensemble de la communauté scolaire bien à l'étroit dans l'ancien bâtiment de l'école pourtant rénové il n'y a pas si longtemps.

Mais c'est important également parce que, si nous sommes amenés à agrandir les écoles, c'est parce que la population active augmente dans nos communes et que c'est le signe tangible de la vitalité de notre territoire.

Ensuite permettez-moi de faire remarquer que c'est la toute première pierre que nous posons d'un projet mené à bien depuis la création de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises.

Bien sûr pour être tout à fait honnête je voudrais rappeler que ce projet a été élaboré par le SIVU du Thaurac avec les enseignants et les Parents

d'élèves et je voudrais saluer ici l'action des anciens présidents du SIVU, Madame BOUVIE et Monsieur BUSSAT et de mes collègues d'Agonès - Montoulieu et St Bauzille de Putois. Mais la Communauté de Communes a su, dès sa création reprendre ce projet à son compte, apporter certaines modifications qui étaient demandées et le mener au point où il en est aujourd'hui avec la volonté d'aller vite.

Chemin faisant l'enveloppe budgétaire a bien sûr un peu augmenté. De 1,8MF HT à près de 2,2 MF études et honoraires compris. Mais c'est un coût raisonnable pour une réalisation de qualité. Sur ce montant nous avons pu obtenir des subventions importantes. 657 250 F de la part de l'Etat avec la dotation globale d'équipement et 469 500 F du Conseil Général de l'Hérault avec le programme d'investissement scolaire. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés. Le reste du financement incombe à la Communauté de Communes qui exerce là une des compétences importantes dont elle s'est dotée.

Mesdames et Messieurs, je ne voudrais pas terminer cette brève intervention sans adresser déjà quelques remerciements.

Tout d'abord et j'en ai déjà parlé à ceux qui sont à l'origine du projet et qui y ont travaillé, les élus du SIVU, les enseignants et les Parents d'élèves et le cabinet d'Architecte,

Monsieur SIDOBRE, ses associés et ses collaborateurs. La tâche n'est pas encore terminée, loin de là puisqu'il va falloir mener ce chantier dans les délais impartis. Mais je ne doute pas que nous y arriverons, si aucun élément extérieur ne vient nous perturber, puisque nous avons choisi des entreprises performantes qui auront à cœur de tenir leurs engagements.

Je voudrais aussi remercier particulièrement la commune de St Bauzille de Putois qui fournit gratuitement le terrain nécessaire à la construction de l'école. Francis CAMBON Jacques DEFLEUR et tous les élus de St Bauzille ont largement œuvré pour que ce projet prenne forme.

Je renouvelle aussi mes remerciements aux services de l'Etat et particulièrement à monsieur JEANJEAN Secrétaire Général de la Préfecture qui au cours d'une visite ici-même a pris la mesure de nos besoins et a fait en sorte que nous obtenions un peu plus que ce qu'il était prévu à l'origine, remerciements également à mes collègues du Conseil Général et au Président André VEZINHET qui ont bien voulu prendre en compte mes demandes réitérées d'aide pour cette opération. Grâce à tous j'espère Mesdames et Messieurs que nous aurons l'occasion de nous retrouver ici même dans environ 7 mois pour l'inauguration de ces deux classes, du réfectoire et du préau.

les conseils municipaux élisant le Maire et leurs adjoints ne sont pas retranscrit sur le journal, mais voici le résultat du vote par commune

	<i>St Bauzille de Putois</i>	<i>Agonès</i>	<i>Montoulieu</i>
<i>Maire</i>	M. Rémy CARLUY	M. Jean CAUSSE	M. Guilhen CAFIOL
<i>1er Adjoint</i>	M. Michel ISSERT	M. Michel MARTIAL	Mme Anne M. LEONARD
<i>2ème Adjoint</i>	M. Georges CICUT	M. André BERTRAND	M. Cédric LEBON
<i>3ème Adjoint</i>	M. Jeannot BRESSON	M. Etienne PETRIS	
<i>4ème Adjoint</i>	M. Oscar ALLE		

Présents: MM CAMBON F; DEFLEUR. J; ROUGER P; OLIVIER G; ISSERT G; REBOUL J; VERDIER P; CLEMENT P.

Mmes: BOUVIE B; PEYRIERE M, CLAIRET L, RICOME M.

Absent: FLOURIAC G

Secrétaire de séance: CLEMENT Pascal

Avant l'ouverture de séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil, l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Le Conseil accepte à l'unanimité et signe le procès verbal de la séance précédente.

Monsieur le Maire ouvre donc la séance de ce jour qui appelle l'examen des questions suivantes :

I AGRANDISSEMENT DE LA M.G.P

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 juillet 2000 par laquelle le Conseil Municipal a accepté le projet d'extension de la M.G.P pour un montant de 185 100 francs H.T.

Une demande d'aide financière présentée au département a été refusée, le département ne finançant plus les structures intercommunales. Le financement doit donc être fait intégralement sous forme d'emprunt.

Le remboursement de cet emprunt

sera pris en charge par la M.G.P. sous forme d'augmentation de loyer. Toutefois, les responsables de cette entreprise souhaitent que le loyer soit bloqué pendant toute la durée de remboursement de l'emprunt.

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir l'emploi sur la commune, le conseil à l'unanimité, accepte cette proposition.

II BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses / Recettes 1 3 746 000 F

Section d'investissement:

Dépenses / Recettes 1 588 500 F

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce budget.

Madame CLAIRET arrivée pendant l'exposé du budget n'a pas pris part à ces deux premières délibérations.

III SORTIE DE L'ACTIF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le matériel acquis en 1994 étant amorti, il convient de le sortir de l'actif

Il s'agit du matériel de voirie, de bureau, informatique et matériel divers pour une valeur de 138 383,31 F.

Le conseil approuve à l'unanimité.

IV CONVENTION AVEC

LE PRIE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil un projet d'installation d'un préfabriqué au stade. Ces travaux pourraient être réalisés comme les travaux d'aménagement des berges par les stagiaires du PRIE.

Le montant total de ces travaux s'élèverait à 33 832 francs TTC (achat de fournitures plus repas des stagiaires)

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis et autorise le maire à signer la convention à intervenir.

V RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal que la ligne de trésorerie ouverte le 17 janvier 2000 est arrivée à expiration et qu'il conviendrait de la reconduire afin de mieux gérer les variations de trésorerie.

Cette ligne de trésorerie pourrait être renouvelée pour une somme de 500 000 francs.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole, pour un montant de 500 000 francs et autorise le maire à signer la convention à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Présents : MM. CARLUI R ; ISSERT M ; CICUT G ; BRESSON J ; ALLE O ; MARIN N ; MISSONNIER R ; OLIVIER D ; REBOUL F ; REY B ;

Mmes AFFRE F ; ALLEGRE M ; LAMOUREUX C ; MARTIAL V ; TONADRE M.

Secrétaire de séance : AFFRE Francette

Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour qui appelle l'examen des questions suivantes :

I - INDEMNITES DU MAIRE ET DES

ADJOINTS :

L'article L 2123 23 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que le maire et les adjoints peuvent prétendre au versement d'indemnités de fonction, dont le taux maximum a été fixé au 1^{er} décembre 2000 à 9869 francs pour les maires des communes de 1000 à 3499 habitants et à 2846 francs pour les adjoints.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'octroyer les indemnités de fonction au taux maximum au maire et aux adjoints.

II - DELEGATION AU MAIRE

Le Conseil Municipal peut déléguer au maire un certain nombre d'attributions qui relèvent normalement de sa compétence et dont l'exercice implique normalement une délibération du Conseil. En permettant au maire de décider à la place du Conseil Municipal, cette délégation permet de simplifier et d'accélérer la gestion des affaires de la Commune.

Après avoir énuméré toutes les attributions fixées par l'article L

2122 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pouvant faire l'objet de cette délégation, le Maire décide de ne pas bénéficier de cette possibilité qui lui est donnée, ceci afin d'examiner avec les commissions, chacune dans le domaine de ses compétences, tous les dossiers à traiter.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette décision.

III - CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a la possibilité de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Le maire est président de droit de toutes les commissions, et les adjoints sont vice présidents des commissions traitant des affaires pour lesquelles ils ont reçu délégation.

Ont ainsi été créées :

1 - La Commission des Finances dont le vice président est Michel ISSERT.

Cette commission composée de Marie-Anne ALLEGRE, Christine L A M O U R O U X , R o g e r MISSONNIER, Georges CICUT est chargée des Budgets et de l'Action Economique (Industrie, Artisanat, Agriculture, Commerce, Tourisme)

2 - La Commission d'Appel d'offres composée de Rémy CARLUY, Georges CICUT, Roger MISSONNIER, Jean BRESSON est chargée des Adjudications et des Marchés publics.

3 - La Commission Action Sociale - Vie Associative

a)- la sous commission Action Sociale dont la vice présidente est Madame Francette AFFRE.

Cette sous commission composée de Norbert MARIN, Christine LAMOUREUX, Marie-Hélène TONADRE, Frantz REBOUL est chargée le l'Emploi, de la Formation, de la Santé, et du 3^{ème} Age.

b)- la sous commission Vie Associative dont le vice président est Monsieur Jean BRESSON.

Cette sous commission composée de Marie-Hélène TONADRE, Frantz REBOUL, Dominique OLIVIER, Vorina MARTIAL est chargée de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs, de la Culture.

4 - La Commission Vie Administrative dont le vice président est Georges CICUT.

Cette commission composée de Benjamin REY, Marie-Anne ALLEGRE, Vorina MARTIAL, Jean BRESSON est chargée de la Gestion du Personne et des Relations avec les administratifs.

5 - La Commission Urbanisme - Environnement

a)- la sous commission Urbanisme dont le vice président est Monsieur Oscar ALLE.

Cette sous commission composée de Roger MISSONNIER, Benjamin REY, Dominique OLIVIER, Michel ISSERT, Marie-Anne ALLEGRE est chargée de l'Habitat, la Construction, le Cadastre, la Salubrité, la Voirie.

b)- la sous commission Environnement dont le vice président est Roger MISSONNIER.

Cette sous commission composée de Jean BRESSON, Norbert MARIN, Dominique OLIVIER, Christine LAMOUREUX, Benjamin REY est chargée d'Adduction d'eau, des réseaux, de la Station d'épuration, de la Station de

pompage, du matériel communal et des Phénomènes naturels.

6 - La Commission Information - Communication - Concertation dont le vice président est Monsieur Michel ISSERT.

Cette commission est composée de Vorina MARTIAL, Jean BRESSON, Oscar ALLE, Christine LAMOUREUX et Marie-Hélène TONADRE.

IV DESIGNATION DES MEMBRES DU C.C.A.S.

Le Conseil d'administration du C.C.A.S est composé en nombre égal de membres élus choisis au sein du Conseil Municipal, et de membres nommés par le maire, choisis parmi les associations de retraités, de personnes handicapées, les associations familiales et les associations d'insertion et de lutte contre les exclusions.

Les membres élus choisis au sein du Conseil Municipal sont Francette AFFRE, Norbert MARIN, Christine LAMOUREUX, Marie-Hélène TONADRE, Frantz REBOUL.

Les membres désignés par le maire sont Lucien BROUAT comme représentant des retraités, Thérèse VERDIE comme représentant des personnes handicapées.

Les autres associations vont être contactées afin qu'elles désignent leur représentant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

La réunion du Conseil Municipal a été suivie d'une réunion d'information et de discussion à laquelle a été convié le public présent.

Cette réunion s'est terminée à 22 heures 30.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE MONTOLIEU

le dimanche 21 janvier 2001

Présents : Ms BUSSAT Christian, LEBON Cédric, APARISI Hubert, CHAFIOL Guilhem, CORVEZ Michel, Mmes RAMBIER Lise Marie, BONNEMER Brigitte

Excusée : Mme COLLET ANTHAMATTEN Anne Marie

Absent: M. FRUTOS Marcel

1 : Délibération - pour engagement de travaux

pour. déplacement de la canalisation d'eau sur CD 108

M. le maire expose au conseil municipal que pour continuer à élargir le C.D. 108 entre le Mas neuf et le Mas Domergue, le Département nous demande de déplacer la canalisation d'eau potable pour ne pas avoir à imputer le coût sur le

budget route

M. le maire précise que le Département et le conseiller général du canton se sont engagés à ce que les travaux soient financés de façon à se traduire par une opération financière faible pour la commune, sachant que les réseaux actuels passaient dans du domaine privé acheté récemment par le Département. Après discussion, le

conseil municipal autorise M. le maire

* - à faire réaliser un A.P.S par la D.D.E

* - à faire les demandes de financement auprès du Conseil Général

* - à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet

* - maintient le principe que notre participation à la réfection du C.D. 108 déplacement des canalisations compris et aménagement de traversée du village

sous réserve que la participation communale ne dépasse pas 50000 F

2 Approbation APD Assainissement et envoi d'appel d'offres

M. le maire présente le D.C.E de l'assainissement du Hameau de l'Eglise et explique qu'il est nécessaire de lancer l'appel d'offres afin que les travaux soient réalisés avant le 15 juin 2001.

Le conseil municipal ouï l'exposé du maire et après délibération approuve le D.C.E, décide de lancer l'appel d'offres et autorise M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la l'exécution du projet

3- Approbation APD et D.C.E sanitaires camping et envoi appel d'offres

Monsieur le maire fait état de l'avancement du projet et présente l'APD et DCE Il informe le conseil municipal que le coût du projet par rapport à l'APS a augmenté de 201 430.00 francs. Cela est dû à la conjoncture

Il informe par ailleurs le conseil que des fonds européens devraient venir en complément et que nous devrions atteindre un pourcentage de subvention égal à 66 %

Il rappelle que l'appel d'offres sera constitué d'une tranche ferme (bloc salulaire) et d'une tranche conditionnelle (extension du camping). Cette dernière sera réalisée en fonction des subventions obtenues. Le conseil ; ouï l'exposé du maire et après délibération approuve l'APD et DCE décide de lancer l'appel d'offres

* autorise M. le maire à faire une demande de subvention auprès des fonds structurels européens ainsi qu'à signer les documents nécessaires à ces travaux qui devraient être réalisés avant le 15Juin 2001

4 Préparation du Budget primitif 2001

Monsieur BUSSAT présente les orientations du budget 2001

En fonctionnement, il sera quasi identique à celui de 2000

En investissement, il sera prévu 60 000 F pour le matériel informatique

L'assainissement quant à lui, sera reconduit intégralement (le financement est assuré)

L'extension du camping

Notre excédent budgétaire sera reporté sur cette opération ce qui doit nous permettre de ne pas contracter d'emprunt

Un programme sera crée pour l'élargissement du CD 108 et le déplacement de la canalisation d'eau qui l'engendre

Les autres programmes en cours seront poursuivis.

Le conseil approuve ces orientations. Le vote du budget est prévu pour le 23 février 2001

5- Prise de position sur le Pays

M. le maire présente le projet de pays "Pic St LOUP / HTE VALLEE DE L'HERAULT" Il informe que la

communauté de communes est favorable à 10 voix pour et 2 contre Après discussion, le Conseil municipal a une préférence pour adhérer au Pays GANGES LE VIGAN mais estime qu'une décision définitive ne pourra être prise qu'après les municipales. Sachant que la commune de Montoulieu ne se désolidariserait pas du canton

6 Position sur Natura 2000

M. le Maire présente Natura 2000 ainsi que la délibération prise par la communauté de communes qui s'oppose à la mise en place de Natura 2000 tant que les précisions ne seront pas apportées sur les restrictions qu'engendrera ce projet Le conseil municipal approuve la délibération de la communauté de communes en l'état.

7 Questions diverses

Assainissement autonome : M. le maire fait part d'une lettre reçue la veille de la D.D.A.S.S. portant sur un projet d'arrêté sur l'assainissement non collectif Cet arrêté interdirait les rejets d'eau en surface après épuration par filtre à sable. M. le maire rappelle que le principe de filtre à sable avec rejet en surface (nos sols ne permettant pas d'absorber l'eau) est la seule possibilité d'assainissement autonome actuellement.

Le conseil municipal considère qu'il serait impossible de réaliser de nouvelles constructions sur Montoulieu avec un tel arrêté C'est pourquoi, il demande au maire d'envoyer un courrier à la D.D.A.S.S désapprouvant ce projet d'arrêté et de laisser à la commune le temps de réaliser des assainissements collectifs

L'ordre du jour est épuisé, la séance levée à 15 H 30

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE MONTOULIEU

le vendredi 23 février 2001

Présents : APARISI Hubert,
BUSSAT Christian, CHAFIOL
Guilhem, CORVEZ Michel, LEBON
Cédric, RAMBIER Lise Marie
Absents : M. FRUTOS Marcel,

Mmes COLLET ANTHAMATTEN
Anne Marie, BONNEMER Brigitte

I Nomination des délégués de la commission d'appel

d'offres.

M. le maire demande aux conseillers de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis pour les projets

d'aménagement et d'extension du camping municipal et pour l'assainissement du quartier de l'église.

Après délibération, le conseil désigne

M. CHAFIOL Guilhem, maire
M. BUSSAT Christian, 1er adjoint
M. LEBON Cédric, conseiller
M. CORVEZ Michel, conseiller

II Vote du Compte administratif 2000 et affectation des résultats

M. BUSSAT T, adjoint chargé des finances présente le compte administratif de l'année 2000

Section de Fonctionnement :

Dépenses = 0 865 225.23 F
Recettes = 1 304 021.66 F
Solde = excédent = 438 796.43 F

Section d'Investissement :

Dépenses = 520 077.89 F
Recettes = 711 781.66 F
Solde = Excédent = 191 703.77 F
Compte tenu des résultats de clôture de 1999 et de l'affectation de résultat à l'investissement pour un montant de 440 080.00 F, le résultat de clôture pour l'année 2000 s'élève à 456 177.52 F

Afin de procéder au vote, M. le maire quitte la salle après délibération, le conseil approuve le compte administratif 2000 et décide que cet excédent de fonctionnement sera affecté à l'investissement en

2001 pour un montant de 456 177.00 F (article 1068 "affectation du résultat")

III Budget primitif 2001

M. BUSSAT, adjoint chargé des finances présente le projet de budget primitif 2001 Il s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses / Recettes = 1 357 140 F

Section d'Investissement :

Dépenses / Recettes = 3 03 7 060 F

Après délibération, le budget primitif 2001 est adopté par 6 Voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE MONTOLIEU

le vendredi 23 mars 2001

Présents : Mmes COLLET ANTHAMATTEN Anne Marie, LEONARD Anne Marie, THAUD Laurence, SEBASTIA Marjorie, Mrs CHAFIOL Guilhem, LEBON Cédric, PONS Nicolas, CAZALET Eric, CLAUDE Gérard, APARISI Hubert, CORVEZ Michel

I : Nomination des délégués à la Communauté de Communes Cévennes Gangeoises

Le conseil municipal désigne les deux délégués M. CHAFIOL Guilhem, M. CAZALET Eric
Délégués aux commissions de la communauté de communes Cévennes Gangeoises

Sont désignés :

- Délégué à la Commission des écoles : M. PONS Nicolas

- Délégué à la commission de Tourisme, Développement économique M. LEBON Cédric

- Délégué à la Commission espaces et environnement : M. CHAFIOL Guilhem

- Délégué à la commission des finances M. CAZALET Eric

- Déléguée à la Commission Logement Madame COLLET ANTHAMATTEN Anne Marie

II : Nomination des délégués au Syndicat

mixte GANGES / LE VIGAN et au SICTOM

- **Syndicat Mixte GANGES / LE VIGAN** : M. LEBON Cédric, M. APARISI Hubert

- **S.I.I.C.T.O.M** : Madame LEONARD Anne Marie, M. LEBON Cédric

III Nominations des commissions et des délégués

- **Commission des Finances** M. CAZALET Eric, M. APARISI Hubert

- **Commission Communication** (Thaurac, presse) Madame LEONARD Anne Marie, M. LEBON Cédric, Madame THAUD Laurence

- **Commission Festivités**, Culture Madame LEONARD Anne Marie, Madame THAUD Laurence, M. LEBON Cédric, M. PONS Nicolas, M. CORVEZ Michel

- **Projet CASTELLAS** Madame LEONARD Anne Marie, Madame THAUD Laurence, M. CAZALET Eric

- **Commission Urbanisme** Tous les conseillers

- **Commission Jumelage** Madame THAUD Laurence, M. CAZALET Eric, M. APARISI Hubert

- **Commission Camping Piscine**; Tourisme Madame LEONARD Anne Marie, Madame THAUD Laurence, Madame SEBASTIA Marjorie, M. LEBON Cédric, M.

CLAUDE Gérard

- **Commission de l'Eau** M. CLAUDE Gérard

- **Commission courrier administratif** Madame COLLET ANTHAMATTEN Anne Marie, M. LEBON Cédric

- **Commission Informatique / Internet** Madame COLLET ANTHAMATTEN Anne Marie, M. LEBON Cédric, M. PONS Nicolas, M. APARISI Hubert

IV- Indemnités du maire et des adjoints .

Monsieur le Maire demande aux conseillers de fixer le montant des indemnités qui seront payées trimestriellement aux maire et adjoints . Après délibération , le conseil attribue les montants suivants: et à compter du 16 Mars 2001. (Date de prise de fonctions)

Pour M. CHAFIOL Guilhem , Maire : Montant mensuel brut égal à 17% de l'indice 1015 soit actuellement 3901.57 F

Pour Madame LEONARD Anne Marie , Premier adjoint : Montant mensuel brut égal à 40 % de 12% de l'indice 1015 soit actuellement 1101.62 F

Pour M. LEBON Cédric, Second adjoint , Montant mensuel brut égal à 40 % de 12% de l'indice 1015 soit actuellement 1101.62 F

Ces montants étant basés sur l'indice 1015 , sont susceptibles de variations en fonction des augmentations de la valeur du point

en cours d'année et imputés à l'article 6531.

V : Questions diverses

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de se rencontrer chaque

quinzaine le lundi soir pour des réunions de travail
L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 0 H 45

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du mercredi 6 décembre à Cazilhac

Monsieur Jacques RIGAUD ouvre la séance et procède à l'appel des présents. Il rend hommage à Monsieur Yvon DELMAS.
Une minute de silence est observée par le Conseil.

Conseil reçoit les représentants du bureau d'études URBANIS chargé de l'étude d'OPAH sur le territoire de la Communauté de Communes. Les intervenants informent le Conseil de la façon dont ils vont organiser leur travail. Ils souhaitent pouvoir rencontrer rapidement les Maires des neuf communes. Une première phase de l'étude devrait être terminée fin janvier et l'étude complète achevée fin Mars 2001.

1) Approbation de la Convention entre le Conseil Général de l'Hérault et la Communauté de Communes pour l'entretien du Fesquet.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'il convient d'approuver la convention de gestion entre le Conseil Général de l'Hérault et la Communauté de Communes qui prévoit les modalités d'entretien du site du Fesquet, propriété du Département, par la Communauté et l'échéancier du versement de la subvention départementale. Le Président propose de l'autoriser à signer la dite convention.

Vote à l'unanimité.

2) Transformation du SIVOM Ganges Le Vigan en Syndicat mixte et approbation des nouveaux statuts.

Le SIVOM Ganges Le Vigan comportant désormais des communes et des structures intercommunales s'est transformé de plein droit en Syndicat Mixte au cours de sa réunion du 12 octobre 2000. Le Syndicat a également précisé ses compétences dans le cadre fixé par la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et l'article L151-36

du Code Rural, les délégués communautaires siégeant en lieu et place des représentants des communes. Tandis que les communes membres non adhérentes à une communauté de communes sont toujours directement représentées. Après délibération, à l'unanimité le Conseil, prend acte de la transformation du SIVOM Ganges Le Vigan en Syndicat Mixte Ganges Le Vigan.

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte de Ganges Le Vigan, dans sa séance du 12 octobre 2000, a défini ses compétences en ajoutant à l'article 2 de ses statuts : " Le Syndicat a pour objet la réalisation d'études, de travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général et répondant au cadre fixé par l'article 31 de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et par l'article L151-36 du Code Rural, dans les domaines de l'aménagement et de la gestion des cours d'eau et des ressources en eau. Le Syndicat aura principalement pour objet :

- 1) la mise en œuvre d'une politique d'aménagement concerté des ressources en eau du haut bassin versant de l'Hérault
- 2) l'entretien des berges et des ouvrages sur l'ensemble du réseau hydrographique,
- 3) la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques ainsi que des formations boisées riveraines. "

Conformément à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant de chaque structure intercommunale adhérente au nouveau Syndicat mixte doit délibérer dans un délai de 3 mois favorablement à la modification des statuts.

Vote à l'unanimité.

3) Désignation de la Commission d'appel d'offres pour le marché de travaux de l'extension de l'école du THAURAC à St Bauzille de Putois et autorisation au

Président de la Communauté de signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce marché

Le Président expose qu'il convient de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants afin de constituer une Commission d'ouverture des plis appelée à siéger pour examiner les offres pour le marché de travaux "L'extension de l'école primaire le Thaurac à St Bauzille de Putois". Il est proposé d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce marché. ...
Vote à l'unanimité.

4) Désignation de la Commission d'appel d'offres composée comme un jury pour le choix de l'architecte chargé de la maîtrise d'oeuvre (étude et suivi) pour la réalisation des Ateliers Relais pour les artisans à Ganges et autorisation au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce marché.

En matière de Marché de Maîtrise d'oeuvre (marché négocié) dans la tranche de 450 000 F à 1,3MF la Commission d'appel d'offres est composée comme pour un jury de concours et comporte donc 1/3 de maîtres d'oeuvre et des personnalités qualifiées dans le domaine concerné. La commission donne un avis et le choix définitif est effectué par 1 'assemblée délibérante.

Le Président propose de désigner les membres de cette commission et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'Ateliers Relais à Ganges. ...
Vote à l'unanimité.

5) Avenant au marché de Réhabilitation des Meuses

Le Président expose au Conseil que lors des travaux de terrassement et de déblaiement l'architecte et l'entrepreneur du Lot 1 : Gros oeuvre, ont constaté que le mur renversé(large de 55 cm) servant d'aqueduc à la meuse n°2 qui devait être remonté était en réalité constitué de deux parties : un mur d'environ 30 cm et d'un contre-mur adossé au premier et fondé à 40 cm sous le niveau de la berge et sur l'argile. Cette constatation nécessite la réalisation de fondations complémentaires sur la longueur du mur initialement prévue. Ces travaux supplémentaires n'étaient pas prévisibles avant le commencement des travaux . Il a été demandé à l'entreprise FIRMIN FILS titulaire du lot d'établir un devis des travaux supplémentaires. Ce devis établi sur la base des prix unitaires retenus pour le marché initial se monte à 25 011.04F HT.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le devis établi par l'Entreprise FIRMIN.

6) Décision modificative n°3

Décision administrative, transfert de crédit : unanimité

7) Transformation du PRIE en PLIE - Adhésion de la Communauté de Communes à la nouvelle structure et autorisation donnée au Président du PLIE de signer le protocole d'accord avec le Département de l'Hérault et l'Etat.

La loi relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 précise que le dispositif PLIE (Plan Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi) initié par une collectivité locale ou un regroupement de collectivités permet d'associer le développement local à la formation et à l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'un parcours individualisé.

Sur une base d'une étude et d'un diagnostic partagé sur la situation économique et les demandeurs d'emploi des cantons de Claret, Ganges, Les Matelles et Saint Martin de Londres, le Plan Rural d'insertion a conduit à l'emploi 165 personnes en grandes difficultés économiques et sociales, publics prioritaires (allocataires RMI, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification ...) .

Les 42 communes des cantons de Claret, Ganges, Les Matelles et St Martin de

Londres, le Conseil Général et l'Etat ont depuis deux ans mis en oeuvre un PRIE bénéficiant du concours du Fond Social Européen. Fort des résultats (165 personnes en grandes difficultés économiques et sociales conduites à l'emploi) l'ensemble des partenaires souhaite poursuivre cette action dans le cadre de la loi contre les exclusions du 29 juillet 1998. Ce qui se traduit par la transformation du PRIE en PLIE. Le protocole d'accord prévoit notamment la poursuite des objectifs du PRIE transférés sur le PLIE à savoir:

- la poursuite des programmes en cours (chantiers école, formation aux métiers du transport, accompagnement de l'entreprise d'insertion)

- le renforcement de la mission d'ingénierie du Plan (accueil exhaustif des publics demandeurs d'emploi en difficulté, recherche développement de nouvelles actions, animation pluridisciplinaire de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion)

Il prévoit aussi compte tenu des nouvelles obligations réglementaires le transfert opérationnel progressif des actions engagées et pérennisées vers des opérateurs externes ce qui se traduira par la création sur le territoire des 4 cantons d'un groupement de structures d'insertion par l'économie et une contractualisation renforcée avec les centres de formation.

Vote à l'unanimité.

8) Désignations

Le Président propose au Conseil que suite au décès de Monsieur Y.DELMAS délégué de la Commune de Ganges et la nomination de F. BOURRILHON par le Conseil Municipal de la Commune de Ganges, de désigner ce dernier dans les commissions et organismes où siégeait Monsieur DELMAS :

- Membre de la Commission des affaires scolaires

- Membre de la Commission des Finances

- Représentant de la Communauté de Communes aux Conseils des Ecoles de Ganges

Vote à l'unanimité.

9) Demande de subvention pour l'équipement informatique des écoles

Le Président propose au Conseil de solliciter de l'Etat, du Conseil Général de l'Hérault et éventuellement d'autres partenaires les aides nécessaires pour mener à bien l'équipement informatique

des écoles de la Communauté et donc d'autoriser le Président à engager toute les démarches à cet effet.

Vote à l'unanimité.

10) Adhésion à l'association de préfiguration du Pays " Pic St Loup-Haute Vallée de l'Hérault "

Monsieur Jacques RIGAUD introduit la discussion en soulignant l'intérêt pour la Communauté de l'adhésion à l'association de préfiguration du Pays Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault. Il précise notamment, que le Pays ne sera pas une collectivité de plus mais un territoire de projet qu'il nous appartiendra de définir ensemble. Ce qui nous est demandé aujourd'hui c'est d'adhérer à une structure chargée d'établir et le périmètre et le projet.

Nous sommes encore loin de l'adhésion définitive à un Pays, qui n'interviendra qu'à l'issue d'un processus assez long. Un large débat sur cette question a déjà eu lieu lors de la réunion du Bureau du 30 Novembre 2000. Il ouvre à nouveau la discussion.

Monsieur CHAFIOL rappelle que nous avons travaillé ces dernières années au sein du projet d'un Pays Viganais et regrette de devoir décider précipitamment à quelques mois des élections municipales d'une autre adhésion. Il fait part de son avis négatif.

Monsieur RIGAUD indique que dans le même temps où nous avons décidé en Conseil de Communauté de réfléchir à l'aménagement de notre territoire nous avons l'opportunité d'inscrire cette réflexion dans un ensemble plus vaste dans lequel nous pouvons peser d'un poids beaucoup plus important que dans un Pays Cévennes et Hauts plateaux qui s'étend désormais jusqu'à l'Aveyron.

Monsieur FRATISSIER indique que pour sa part il ne voit que des avantages à adhérer à une association de préfiguration dans laquelle nous avons un rôle important à jouer.

Monsieur DEFLEUR insiste sur ce point puisqu'il est prévu une implication forte de la Communauté de Communes dans la phase de réflexion. Il fait part de l'avis positif de la Commune de St Bauzille de Putois.

Monsieur SERVIER marque son accord sur l'adhésion à l'association Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault compte tenu de la relative faiblesse des propositions issues de l'association Cévennes et Hauts plateaux. C'est en fonction des résultats du travail qui sera effectué qu'il faudra se déterminer ensuite définitivement.

Monsieur CAUSSE fait part de la décision négative de la commune d'Agonès compte tenu de l'absence dans le projet de périmètre de la Commune de St Gély du Fesc.

Monsieur RIGAUD précise que la Commune de St Gély du Fesc ne

faisant partie d'aucune des trois associations qui ont fusionné ne fait donc pas partie de la nouvelle. Sa demande d'adhésion devra être présentée en Assemblée Générale. D'autre part rien n'empêche les communes qui le désirent de faire

connaître à Monsieur le Préfet leur souhait de voir inclure la commune de St Gély du Fesc dans le périmètre. Le débat étant terminé le Conseil passe au vote : Pour 10 – Contre 2 – Abs. 0

II - Questions diverses

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du Jeudi 01 février à 20 h 30

1 - Etude pré-opérationnelle d'OPAH. Présentation du rapport d'étape par le bureau d'études URBANIS.

Ce rapport d'étape se situe à mi-parcours de l'étude dont le rendu est prévu fin Mars. Il intervient notamment après les permanences tenues par le bureau d'études dans chaque commune.

2 - Avenant au marché de réhabilitation des Meuses de.Cazilhac Lot n°3 Métallerie.

A l'occasion de la réalisation des travaux de métallerie en atelier, il s'avère nécessaire de prévoir un doublage des renforts métalliques des meuses.

Les renforts prévus d'un seul côté des meuses par l'entreprise sont également à réaliser de l'autre côté.

De plus lors de certains travaux réalisés par l'atelier d'usinage, il a paru souhaitable de remplacer les bagues amovibles en bout d'axe initialement prévues en acier par des bagues en polyéthylène le supplément étant de 300 Frs par bague hors taxes, soit 3 000 Frs hors taxes pour 10 bagues.

Le montant de l'avenant s'élève à :

doublage des renforts métalliques des meuses : $6320 \times 3 + 3780 = 22\ 740,00$ Frs

10 bagues en polyéthylène supplément = 3 000 Frs

soit un total de 25 740,00 Frs.

Le lot n°3 s'élève désormais à 102 800 Frs HT le montant initial étant de 77 060 Frs HT Le montant actuel reste inférieur à l'estimation de l'architecte de 123 000 Frs HT.

3 - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre de l'extension de l'école du Thaurac

Le marché de maîtrise d'oeuvre est modifié au stade APS pour les raisons suivantes

- modification et extension des

sanitaires de l'école

- création d'un rangement dans le préau

- réalisation d'un brise-soleil partiellement sur le bâtiment école

- fermeture partielle du préau par chassis aluminium coulissants avec remplissage polycarbonate

- aménagement des abords et notamment aires réalisées en pavés . autobloquants aménagement des espaces verts.

De ce fait le coût prévisionnel des travaux est porté de 1 650 000 Fr HT à 1 820 000 Fr HT

En conséquence, le montant des honoraires est porté de 195 368,25 Fr HT à 213 505,11 Fr HT

4 - Emprunt pour la réhabilitation des Meuses de Cazilhac.

Les travaux de réhabilitation des meuses touchent à leur fin. Pour faire face à ses engagements , la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises doit mobiliser un emprunt d'un montant de 150 000 Fr . Des propositions ont été reçues de différents organismes bancaires. La plus intéressante émane de la Caisse d'Epargne qui propose un taux annuel de 4,85% sur 7 ans (Crédit Agricole 5,20% et Crédit Local de France 5,24%).

5 -Emprunt pour l'extension de l'école primaire de St Bauzille de Putois.

Pour faire face aux dépenses de construction il conviendra de mobiliser un emprunt d'un montant de 1 150 000 Fr. Les propositions reçues se tiennent à 0,01% près sur 15 ans (5,68-5,69-5,70%). Néanmoins le Crédit Local de France propose un montage financier plus intéressant que ses concurrents (Crédit Agricole et Caisse d'Epargne). Nous fixons aujourd'hui les conditions financières qui seront appliquées à la date du 31 Juillet 2001. Jusqu'à cette date se

situe une phase de préfinancement pendant laquelle nous pouvons mobiliser le montant désiré(ou rien). Seuls ces sommes porteront intérêt sur le T4M +0,20% (soit à ce jour 5,05%). Le taux fixe qui nous est proposé ensuite est au taux réduit de 5,29% sur .15 annualités avec première échéance en février

6 - Convention de stage avec Sarah PEYROT et remboursement des frais de déplacement.

Mademoiselle Sarah PEYROT étudiante en Maîtrise d'Aménagement du Territoire à l'Université Paul Valéry de Montpellier a accepté de faire son mémoire au sein de notre Communauté de Communes. Ce travail peut être particulièrement intéressant au moment où nous même souhaitons travailler sur ce Schéma d'Aménagement de notre territoire. Ce stage se déroulera du 7 Février au 31 Mai 2001.

Il est gratuit. Néanmoins il convient d'envisager de rembourser à Mademoiselle PEYROT les frais de déplacement qu'elle engagera. Je vous propose de prévoir de lui rembourser un maximum de 5 000 Fr pour la durée de son stage. Ces remboursements lui seront accordés sur présentations d'un mémoire mensuel accompagnés des justificatifs habituels.

7- Choix de l'architecte pour le marché de maîtrise d'oeuvre des ateliers relais pour les artisans à Ganges

La Commission d'Appel d'Offres composée comme un jury de concours s'est réunie le 21 Décembre. Elle a proposé trois cabinets: SARL IMAGINE, CUSY MARAVAL,, JANNIN - MONIER.

Ces trois candidats ont été auditionnés. C'est le résultat de cette audition qui sera présenté au Conseil de Communauté pour le choix définitif.

8 - Mission de conduite d'opération avec la DDE pour les ateliers relais pour les artisans.

Au stade où en est ce projet la nécessité se fait jour d'une aide technique. La DDE propose une mission de conduite d'opération qui prévoit une aide d'assistance générale administrative, technique et juridique aux stades de la commande, de la conception et de la réalisation du projet. Compte tenu du travail déjà effectué par la Communauté de Communes et de la Chambre du Commerce et de l'industrie sur l'appréciation des besoins le montant de la prestation serait limité à 1,2% du coût total du projet

9 - Indemnités de régie pour les cantines scolaires.

La délibération du 8 Mars 2000 du Conseil de Communauté a créé trois

régies de recettes pour les droits de cantines scolaires situées à Brissac, Ganges et St Bauzille de Putois. Dans le cadre de ces trois régies il convient d'attribuer l'indemnité annuelle, fixée compte tenu des montants moyens des recettes encaissées mensuellement, aux trois régisseurs ci-dessous

- Monsieur Gilbert CAUSSE, régisseur de la cantine de Brissac Indemnité de 720 F avec un cautionnement à 0 F la somme moyenne encaissée mensuellement étant inférieure à 8 000 F.

- Monsieur Philippe LACHISE, régisseur de la cantine de Ganges : Indemnité de 780 F avec un cautionnement à 3 000 F les sommes moyennes encaissées mensuellement se situant entre 20 001 F et 30 000 F

- Madame Michèle VALLECILLO, régisseur de la cantine de St Bauzille de Putois Indemnité de 720 F avec un cautionnement à 0 F les sommes moyennes encaissées mensuellement

étant inférieure à 8 000 F.

10 - Demande d'affiliation aux Fonds Nationaux de Compensation du supplément familial de traitement.

Les Collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs sont tenus par l'article 2 de la loi du 26 Janvier 1984 d'être affiliées au fond national de compensation du complément du supplément familial de traitement, qui a pour rôle d'égaliser a posteriori les charges qui résultent du paiement du supplément familial versé aux fonctionnaires, dès lors qu'elles emploient au moins un agent stagiaire ou titulaire même si cet agent ne perçoit pas de supplément familial. La Communauté de Communes demande son affiliation à compter du 1^{er} Janvier 2000.

11 - Questions diverses

N.D.L.R. Les 21, 22 et 23 avril, les "Amis des Beaux-Arts" ont présenté leur exposition de peintures qui fut une réussite. A cette date, le présent Publiaire était déjà "monté" mais il lui conservera un article en juillet

SERVICE MEDICAL ET PHARMACEUTIQUE DE GARDE DIM. ET JOURS FERIES 2^{ème} TRIMESTRE 2001

dimanche 06 mai	DR DUCROS PH BOURREL	04.60.73.83.31. 04.67.73.84.12.
mardi 08 mai	DR MORAGUES PH SCHOENIG	04.67.81.31.34. 04.67.81.35.60.
dimanche 13 mai	DR DUPONT PH VALAT	04.67.73.87.95. 04.67.73.84.15.
dimanche 20 mai	DR MONNEY PH SCHOENIG	04.67.81.32.84. 04.67.81.35.60.
jeudi 24 mai	DR DUCROS PH BRUN	04.60.73.83.31. 04.67.73.70.05.
dimanche 27 mai	DR LAVESQUE PH BRUN	04.67.73.66.73. 04.67.73.70.05.
dimanche 03 juin	DR MONNEY PH BANIOL	04.67.81.32.84. 04.67.73.80.20.
lundi 04 juin	DR MONNEY PH BANIOL	04.67.81.32.84. 04.67.73.80.20.
dimanche 10 juin	DR RENAUD PH BOURREL	04.67.73.85.52. 04.67.73.84.12.
dimanche 17 juin	DR TEHIO PH VALAT	04.67.73.81.32. 04.67.73.84.15.
dimanche 24 juin	DR SEGALA PH SCHOENIG	04.67.73.91.83. 04.67.81.35.60.

Le Médecin de Garde le Dim. assure le service du Samedi 12h au Lundi 9h

La Semaine qui suit, il assure les urgences **de nuits en cas d'absence** du médecin traitant.

La Pharmacie de Garde le Dim. assure le service du Samedi 19h au Lundi 9h.

ETAT CIVIL

Agonés ❶ - St Bauzille ❷ - Montoulieu ❸

NAISSANCES

- ❷ CORNIL Léana
- ❷ GINTING Nathan
- ❷ MEBROUK Reda
- ❷ COCIANCICH Mathilde
- ❷ BEN NEJMA Anissa

MARIAGES

- ❷ GINTING Ramona et MARIN Patricia
- ❷ BLANC Fabrice et GOUGEON Hannah
- ❸ Tifen BONNEMER et Olivier MIVO

DECES

- ❷ KLOC Bronislaw ép. GIRARD le 11.02.01
- ❷ MARCHAND Robert le 11.03.01
- ❷ CAILAR Louis le 18.03.01
- ❷ BASTIDE Marthe Ve RICOME le 02.03.01
- ❷ BARRAL Irène Ve REBOUL le 27.03.01
- ❶ MASSON Michel le 14.04.01
- ❷ VIDAL Georges le 18.04.01

VOILA LE PRINTEMPS, LA SAISON DU BARBECUE ET DE LA BRONZETTE

Chaque année, messieurs, la tâche vous échoit d'allumer le barbecue. Les enfants le savent bien, le barbecue ton père, le pique-nique ta mère.

Le barbecue s'apprend avec difficulté, car le barbecue ça prend avec difficulté. L'homme a consacré plus de 20 ans à résoudre le problème du feu pour s'y replonger chaque printemps. Vous avez essayé tous les produits spécialisés : Kramtou, Allumfacil, Flambtouseul.

Le premier vous a carbonisé 2 phalanges, le 2e a brûlé aussi bien qu'un caillou, le 3e a fondu avec une forte odeur de caramel et quelques bulles. Alors vous saisissez la bouteille d'alcool à brûler et le temps de vous demander " au fait, à brûler quoi ? " vous avez compris qu'il s'agissait de vous. Le barbecue, cela ne peut être une invention anglaise, ou alors Jeanne d'Arc serait morte de faim en attendant que " ça prenne ".

Mais l'origine est à coup sûr française. Prononcé sans accent barbecue, rapproche 2 parties du corps humain d'habitude éloignées, mais se rapprochent considérablement quand on reste accroupi 2 heures pour allumer le feu, à moins que

cela n'évoque les retours de flamme, après lesquels vous avez plus de poils sur la dernière syllabe que sur les deux premières.

Il y a le barbecue corse, on met le feu au maquis, on ramasse les moutons grillés, on les vend aux touristes, on touche l'assurance et les subventions européennes.

Le barbecue breton, il s'allume tout seul avec une galette de mazout.

Le barbecue végétarien, on regarde simplement le feu.

Le barbecue naturiste, on grille son godiveau à la flamme nue.

Soudain, ça prend. Peuvent alors survenir de multiples catastrophes. Les brochettes sont trop courtes et baignent dans la cendre. Il se met à pleuvoir...

Enfin la cuisson est achevée, les morceaux de viande ressemblent au charbon qui a servi à les faire cuire.

Enfin, repus, vous allez à la plage et suant sang et eau, fort d'une volonté d'acier vous vous êtes décidé " je vais bronzer ! ". Bronzer, c'est d'abord une question d'espace vital, il faut 2 bons mètres carrés par personne. Chacun se bat pour son morceau de sable, c'est l'opération tempête du désert. Tout le monde veut

se coucher, même s'il n'est pas prouvé que bronzer debout soit moins efficace. Peut-être craint-il que son bronzage ne dégouline s'il se redresse.

Pour bien bronzer, il faut 3 accessoires, le soleil, la serviette pour s'étaler, de la crème à s'étaler. Il y a des crèmes épaisses et blanches qui vous font plus pâles que vous êtes. Vous avez l'impression de vous couvrir de dentifrice sur les torsos velus, on dirait du fromage blanc à l'aneth. Et sur les taches de rousseur, de la béarnaise. Elles vous rendent si glissant que vous ne vous mouillez même pas quand vous vous baignez. Il y a au contraire les crèmes qui vous rendent collant si des enfants vous jettent du sable, vous êtes bons pour un bronzage chiné, en revanche pas la peine de ramasser votre serviette, elle se relève avec vous.

Le point commun de ces produits est qu'ils affirment tous vous protéger à merveille. La seule protection valable se vend en tube de 2 mètres de haut à déployer, c'est le parasol. Mais le vrai bronzé s'immole par le feu. C'est pourquoi chaque année, des milliers de français s'adonnent au concours de bronzage où il s'agit de brunir les endroits les plus reculés de son organisme, entre les orteils, à l'intérieure des oreilles, sous les paupières. D'autres endroits comptent aussi, mais seulement sur des plages spécialisées. Et tout ça, pourquoi ?

A la Toussaint, vous serez pâles comme la mort. Alors bons braisés de partout.

Jeannot BRESSON

